

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 34

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

**Avez-vous rempli le sondage d'opinion
«orientation nouvelle»?
La SPR souhaite vous entendre**

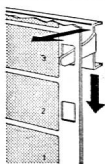


Photo Doris Vogt

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.



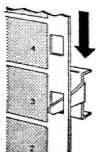
La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.

Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombres.



3.

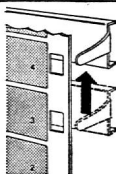


La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

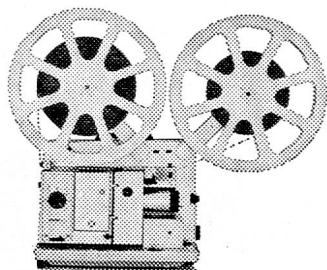
4.

La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.



La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.



Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/429442.

BAUER

Groupe BOSCH

Sommaire

ÉDITORIAL

10 questions pour un avenir 787

COMITÉ CENTRAL

Tribune libre :

Droits et devoirs des femmes 788

Non ! Les femmes ne doivent pas faire les frais de la crise 788

Congrès FIAI 790

Information CMOPE 791

VAUD

Activité du comité cantonal 792

AVEPS 793

AVMES 793

Brevet TM 793

Communication 793

GENÈVE

Energie nucléaire II 794

Communiqués 794

Les étonnements d'une enseignante genevoise dans les écoles anglaises 795

Convocation 797

Tour d'horizon 797

NEUCHÂTEL

Syndicat d'enseignants neuchâtelois ? 798

Campagne 1 + 1 = 10 799

Section de Neuchâtel 800

JURA

Les travaux du comité SPJ 801

Une nouvelle école normale à Bienne 802

Le système 802

Pas d'allocations complémentaires 802

L'Ecole dans le futur canton du Jura 803

SJMG 803

Centre de perfectionnement 803

FRIBOURG

Perfectionnement pédagogique 804

« Les Buissonnets » 806

1874 — l'Ecole normale — 1974 806

DIVERS

INTERVAC 806

Service de placements 806

Terre des Hommes 806

Course d'automne en Amazonie 807

Bibliographie 807

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 35.—; étranger Fr. 45.—

Editorial

10 questions pour un avenir: appel à tous

Au début du mois, vous avez reçu le sondage d'opinion rédigé par la commission SPR « Orientation nouvelle ».

L'avez-vous déjà rempli et retourné ? Oui ? Merci et félicitations, vous avez donc compris l'importance primordiale que représente ce questionnaire.

Dans le cas contraire, il vous reste quelques jours pour y consacrer cinq minutes, pas une de plus et témoigner ainsi de votre sentiment et de vos convictions à l'égard des structures d'avenir que devrait se donner votre association faîtière. Ne remettez pas à demain cette modeste tâche, entreprenez-la sur le champ, vous êtes concerné plus que jamais.

Quelle que soit votre opinion, que vous souhaitiez une affiliation à l'Union syndicale suisse, à la Confédération des syndicats chrétiens ou encore la création d'un syndicat des enseignants, vous ne pouvez rester indifférent. Que vous soyez satisfait ou non du travail accompli, que vous vous sentiez solidaire ou non des autres travailleurs, que vous optiez pour le changement radical, le changement dans la continuité ou encore le statut quo, dites-le, affirmez-le par une simple série de croix en regard des « oui » ou des « non » du sondage qui vous est présentement soumis. Vous ferez ainsi acte de participation : chacune de vos réponses augmentera la crédibilité de la démarche et par là-même l'audience de la Société pédagogique romande.

Sachez encore que ce sondage s'inscrit dans la suite logique des démarches entreprises depuis bientôt dix ans pour permettre à la SPR de se donner les moyens de réaliser ses ambitions et sa politique générale. Souvenez-vous, il y eut d'abord la commission « Structures » dont le premier mérite fut de poser les problèmes et d'esquisser les solutions ; la commission « Statuts » dota notre association de textes nouveaux laissant la porte largement ouverte au renforcement de nos organes faîtières ; enfin, la dernière née ou commission « Orientation nouvelle », avant de présenter son rapport à l'assemblée des délégués qui l'a créée et mandatée, souhaite confronter le fruit de ses travaux à l'expression de la volonté de chacun des membres de la SPR. Vous ne pouvez et ne devez rester insensible voire indifférent à une telle démarche : l'abstentionnisme en un tel cas ne peut mener qu'à des interprétations fausses ou ne reflétant que la volonté de minorités.

La SPR est faite de sections et de personnalités différentes ayant leurs caractéristiques. Il s'agit de trouver un dénominateur commun propre à renforcer son efficacité sans pour autant renoncer au génie de chacune de ses composantes. Une telle recherche doit être le fait de tous.

COLLÈGUES A VOS PLUMES, C'EST L'APPEL PRESSANT QUE VOUS ADRESSENT LE COMITÉ CENTRAL ET LA COMMISSION « ORIENTATION NOUVELLE ».

F. Bourquin.

Droits et devoirs des femmes

La lecture du N° 32 de l'« Educateur », plus particulièrement des articles à thème commun consacrés aux situations de pléthore dans les divers cantons romands, est édifiante. Elle appelle une mise au point car nous ne pouvons pas laisser passer sans mot dire des propositions alarmantes faites, semble-t-il, avec une sérénité — ou une hypocrisie ? — déconcertante.

Il n'y a d'embauche féminine que dans les secteurs où la main-d'œuvre masculine est rare ou fait défaut. ...Autrement dit, le travail masculin et le travail féminin n'ont jamais été considérés sur le même plan. Le travail féminin est utilisé en complément là où la main-d'œuvre masculine est trop rare. Et quand le prolétariat masculin est suffisamment nombreux, le travail féminin est utilisé concurrentiellement... Dans l'une et l'autre circonstance, la femme est considérée comme un travailleur d'occasion. Dans l'un et l'autre cas, sa situation l'oppose à son camarade masculin.

Pascal Lainé, « La Femme et ses images », p. 126 (Ed. Stock, 1974).

Il y a une dizaine d'années, on faisait appel à l'esprit civique des femmes, à leur sens du devoir, appel adressé tout particulièrement aux femmes mariées sans activité lucrative, pour qu'elles contribuent à lucrer l'afflux de main-d'œuvre étrangère.

Ah, si chaque Suisseuse voulait bien faire un effort et payer de sa personne, disait-on alors, on n'aurait pas besoin d'aller chercher aux 4 coins de l'Europe cette main-d'œuvre qui fait défaut, qui provoque une réaction en chaîne : construction d'immeubles pour les familles, d'écoles pour les enfants, d'hôpitaux pour les malades, création d'équipements sociaux, d'accueil, etc.

En compensation on offrait généreusement aux femmes un grand coup de chapeau ; elles y furent sensibles, croyant, naïves, qu'on leur reconnaissait quelque droit à l'équité, même si, d'autre part, on ne faisait rien pour atténuer les inconvénients d'une fiscalité alourdie par le cumul des salaires, même si on ne songeait évidemment pas à modifier certains articles de loi, comme — par exemple — celui qui contraint toute femme mariée à obtenir l'autorisation de son chef (de famille) pour prendre un emploi...

Aujourd'hui on renverse la vapeur. Adieu, mes jolies, les choses sérieuses

commencent, à nous les postes de travail, retournez donc à vos casseroles, vos poussettes et vos tricots. L'entracte est terminé.

Eh bien, non. Nous disons « pouce », ça suffit. Nous n'acceptons plus d'être ce sous-prolétariat bouche-trou, cette main-d'œuvre d'appoint qu'on manipule selon les fluctuations économiques, qui sert tout juste de levier de régulation du marché de l'emploi.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, nous trouvons scandaleux et parfaitement inadmissible qu'on puisse faire joujou avec le personnel féminin (marié ou non) sous prétexte de pallier les inconvénients d'une situation pléthorique ou d'assainir les finances publiques. Comme solution de rechange, c'est un peu court. Sans être pythionise, on pouvait prévoir depuis plusieurs années ce qui arrive aujourd'hui. Pour ne prendre que l'exemple le plus patent, celui de la démographie, personne n'ignorait, et surtout pas les pouvoirs publics qui établissent eux-mêmes des statistiques, que la courbe des naissances allait s'aplatissant et qu'elle se traduirait 5-6 ans plus tard par une stabilisation du nombre d'élèves. Même si des circonstances locales ou internationales pèsent de tout leur poids sur une situation déjà obérée, on pouvait à temps prendre des mesures adéquates. Certains ont su le faire.

Bref, des solutions de rechange, des plans d'aménagement, on pouvait en imaginer. Il ne nous appartient pas à nous seules — les femmes — de faire du sauvetage en catastrophe, de trouver des remèdes d'urgence. Il s'agit d'un problème

d'ordre général qui concerne *tous* les enseignants. Nous demandons à nos collègues masculins, à nos associations professionnelles, de ne pas se faire complices de mesures discriminatoires, arbitraires, dignes d'un ostracisme révolu.

Comment ne pas réagir quand nous apprenons qu'après tout, ce n'est pas si alarmant, que personne ne semble au chômage puisqu'une enseignante sans poste s'est inscrite à l'université, que telle autre est... sommelière ! L'hôtellerie débouché naturel des écoles normales ? Et il faudrait avaler sans sourciller ? Entendre parler d'« élimination de la pléthore féminine », ou de « régression de la féminisation », quand ce n'est pas de contamination, et rester bouche close ? Les animaux malades de la peste, fable d'actualité ?

Le droit au travail pour tous, comme le droit au respect de la personnalité ne sont — hélas ! — inscrits dans aucune constitution (à notre connaissance). Il est temps que toutes les femmes de ce pays, et tout particulièrement les enseignantes, sortent de leur réserve et de leur docilité, tellement naturelles, n'est-ce pas, qu'elles prennent conscience que si **une seule** d'entre elles est licenciée pour des raisons de pléthore (ou de commodité économique, comme on voudra) **toutes** doivent s'insurger et se sentir atteintes dans leurs droits les plus élémentaires.

Ce n'est en aucun cas aux femmes (mariées, jeunes, maigres ou myopes) à faire les frais de difficultés inhérentes à une organisation sociale assez hypocrite pour tenter de faire vibrer la corde sensible chaque fois qu'un rouage grippe, chaque fois, disons-le, qu'elle se trouve coincée par les conséquences de son incurie.

Sens du devoir ? D'accord.

Sens de nos droits. Aussi.

Un groupe d'enseignantes romandes.

Non ! Les femmes ne doivent pas faire les frais de la crise !

Je ne suis pas féministe, sinon par sympathie. De quel droit le serais-je d'ailleurs ? Je ne suis pas femme et je considère qu'elles sont assez grandes pour se défendre elles-mêmes. En revanche, ma fille ne l'est pas encore et les 13 filles de ma classe non plus. C'est aussi leur avenir qui est en jeu. Alors je bondis, je m'indigne.

Cette indignation, je l'avais contenue lorsque j'avais lu l'« Educateur » N° 18 consacré à la féminisation du corps enseignant. Je ne me contiens plus en lisant le N° 32 et les positions cantonales à pro-

pos de « pléthore ou pénurie » et je dis : — Femmes, mes collègues, réagissez ! Vous êtes une fois de plus en train de vous faire avoir.

En 1965, E. Sullerot écrivait :

Le droit au travail n'est absolu, indispensable, intangible que pour une catégorie de la population. En priorité pour l'homme adulte. Les jeunes, les femmes et les personnes âgées servent d'éléments de souplesse, de soupapes de sûreté. Ce ne sont pas vraiment, dans le monde du travail, des citoyens à part entière. (...)

La soupape idéale, la plus subtilement malléable, celle qui offre la plus large gamme de possibilités est constituée par l'emploi ou le non-emploi des femmes. (...) Le clavier est étendu. Comment en jouer ? De mille façons (...) : campagnes d'opinion, créations ou suppressions d'emplois, dispositions législatives spécifiques pour certains emplois (à temps partiel, par exemple, plus facilement supprimables), dispositions financières particulières encourageant les femmes à rester au foyer...

E. Sullerot : « Demain les femmes », Gonthier 1965.

Dix ans ont passé. Et voilà que réapparaît le spectre de la crise : récession, chômage, restrictions budgétaires, traduits pour l'enseignement par fermetures de classes, compressions d'effectifs, licenciements...

Dans d'autres secteurs, on licencie les étrangers, les femmes tout de suite après.

Dans l'enseignement, on commence par les femmes. Avec doigté. Avec douceur, comme il se doit. Il n'empêche qu'on licencie.

Et chaque fois, l'histoire recommence.

Du côté du pouvoir politique, il fallait s'y attendre : incapable de garantir le plein emploi, de contrôler l'économie, il choisit le moindre risque ; les femmes, chacun le sait, ne sont encore organisées ni politiquement, ni syndicalement, pas plus que les étrangers d'ailleurs auxquels on a refusé les droits les plus élémentaires.

Du côté du patronat, aucune surprise non plus ; la loi du profit continue à dominer sa politique.

Mais que, de notre côté, du côté des travailleurs, dans notre journal, nous jouions ce jeu m'apparaît comme un fait inadmissible, scandaleux.

Nous ne pouvons et ne devons admettre qu'une minorité d'entre nous, quelle qu'elle soit, fasse les frais d'une situation qu'il aurait été possible de prévenir et qu'il l'a été dans certains cantons.

Nous n'avons pas à réparer les erreurs d'une politique à laquelle nous n'avons pas été associés.

Nous n'avons pas, face à cette crise qui nous touche aussi, à consentir la moindre concession pouvant porter préjudice à l'un ou l'autre de nos membres.

Or, même si actuellement la situation peut encore être qualifiée de saine, ainsi que le fait remarquer K. Probst-Kammermann à propos du marché de l'emploi dans l'enseignement vaudois, et que ceci peut se dire de tous les cantons, on est bien obligé de relever quelques accrocs qui sont autant d'indications de tendance.

Ainsi sous le titre « Nuance oblige » :

Notre relation du 26 septembre faisait état de 8 licenciements, ce qui pour-

rait faire croire, de la part du service compétent du DIP, à une mesure exagérément sévère. Il n'en est heureusement pas ainsi puisque seuls deux ou trois licenciements ont été prononcés.

« Educateur » N° 32, p. 755.

Nuance, en effet ! mais pas sur le principe. Licenciements il y a, et licenciements admis, semble-t-il.

Ainsi, dans l'« Educateur » N° 32, p. 755, toujours :

Plusieurs facteurs favorables ont contribué à dénouer la situation : renoncements à la fonction, mariages avec des non-Fribourgeois, démissions (...) enfin certains non-renouvellements de préavis de la part des quelques autorités scolaires et l'un ou l'autre licenciement de personnes au comportement incompatible avec la mission enseignante. Pourquoi le cacher (...).

Pourquoi le cacher, en effet. Là encore, le licenciement est admis, voire accueilli avec satisfaction puisqu'il crée des places, malgré le caractère nécessairement flou et arbitraire de la notion d'incompatibilité avec la mission enseignante.

Malgré ces bavures, la situation est donc momentanément saine. Mais demain ? dans deux, dans trois ans ?

Il faudrait 36 ans pour que la pléthore soit totalement résorbée ! Calculs simplistes ? Peut-être.

« Educateur » N° 32, p. 752.

Mais non ! Collègues, ne soyez pas pessimistes ! 36 ans de pléthore ? Oui, s'il n'existait l'éternelle solution de renvoyer nos femmes à leurs fourneaux et à leurs nobles tâches ménagères !

Il suffira, comme disait l'autre, de faire preuve de doigté, de bon sens, de « faire appel à un salutaire sursaut de solidarité, de compréhension ». Les maîtresses mariées comprendront certainement, spontanément, si nécessaire à la demande exprimée, ceci sans amertume, ni acrimonie, bien sûr, qu'il convient de céder la place à ceux qui entrent dans la carrière.

Cf. « Educateur » N° 18, p. 418.

Alors je dis NON !

Ne marchons pas ! Ne marchons pas dans une campagne de persuasion qui tend à faire passer pour digne, normale, honorable une solution qui à long terme comme à court terme n'en est pas une ; une solution qui élude les vrais problèmes ; une solution qui prive définitivement nos collègues femmes, mariées d'abord, célibataires ensuite, d'un droit fondamental, celui de travailler dans le métier qu'elles ont choisi, qu'elles ont acquis parfois au

prix de lourds sacrifices, qu'elles ont exercé avec compétence, souvent dans des conditions plus difficiles que les nôtres.

La crise a surpris. C'est possible, surtout dans certains cantons. Il n'est pas tolérable que le remède envisagé puisse consister à sacrifier à jamais la carrière d'une minorité quelle qu'elle soit.

Si sacrifice il doit y avoir, il doit toucher tout le monde, il doit être réparti et non pas imposé, d'une manière directe ou indirecte, aux femmes mariées seulement. Cela reviendrait à leur faire assumer, et à elles seules, les frais de la crise.

Au sacrifice des uns, il faut substituer la solidarité entre tous, même si la tâche paraît difficile.

Je pense à l'instauration d'une caisse de prévoyance qui, payée par tous, permettrait d'abaisser le droit à la retraite de quelques années.

Je pense à la lutte active, unitaire que nous pourrions mener pour une diminution systématique des effectifs d'élèves par classe et de l'augmentation correspondante du nombre de celles-ci.

Je pense encore à l'action que nous pourrions entreprendre pour créer dans et autour de l'enseignement des postes nouveaux. Car la crise du marché de l'emploi sera longue, très longue. Elle ne peut plus être résolue par des moyens simplistes ; elle implique la recherche de moyens nouveaux. Les solutions de 1929-1930 ne peuvent être celles de 1976.

C'est dans l'unité, dans la lutte coude à coude, que nous pourrions défendre nos intérêts. Si nous acceptons qu'un seul d'entre nous soit l'objet de mesures discriminatoires, nous accepterons toutes les divisions, nous tolérerons toutes les lâchetés.

Nos positions syndicales — ou corporatives si le terme convient mieux à certains — ne doivent faire place à aucun compromis.

Nul doute que, si du côté décisionnaire, on sent la cohésion totale du corps enseignant romand, la résolution de défendre les avantages acquis, on hésitera — quel que soit le lieu — à prendre des mesures arbitraires ou antisociales. Pour cela, il est indispensable que chaque section, et à travers elle chaque enseignant, se sente solidaire des autres, qu'elle soit prête à soutenir une prise de position générale sur le plan romand.

Plus que jamais, le poids de notre action sera dans l'unité de la masse représentée, dans la volonté concertée et affirmée de soutenir les intérêts de nos membres là où ils sont menacés.

« Educateur » N° 18, p. 411.

Roudy Grob, Meyrin,
le 9 novembre 1975.

Congrès FIAI, Munich 1975

Merci à nos hôtes allemands

Le Congrès 1975 s'est donc déroulé comme prévu à Munich du 21 au 24 juillet, le 25 ayant été réservé à une excursion commune FIAI-FIPESO offerte par la DL à l'ensemble des congressistes. Pour cette magnifique excursion dans la Bavière méridionale, pour le repas d'adieu qui l'a clôturée à Munich, pour l'amicale attention dont nous avons sans cesse été l'objet, nous voulons une fois encore et très sincèrement remercier nos hôtes allemands et tout particulièrement l'équipe bavaroise responsable de l'accueil et des loisirs des délégués et accompagnateurs.

Les séances de travail elles-mêmes se sont déroulées dans le meilleur climat possible et nous pouvons assurer, sans risque d'erreur, que chacun garde du Congrès de Munich un excellent souvenir.

Les décisions importantes du Congrès

Ainsi que nous l'avions précisé au cours de sa préparation, le Congrès de Munich devait aborder plusieurs problèmes importants. Nous les rappellerons brièvement ci-dessous.

1. Situation en Tunisie

Le Congrès a décidé d'adresser au président Bourguiba le télégramme suivant :

« Le Congrès de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, réuni à Munich, attire à nouveau respectueusement votre attention sur la situation du Syndicat national de l'enseignement primaire en sollicitant de votre haute bienveillance une solution équitable en faveur de ses anciens responsables tels que Boubaker Azaiez, ex-membre du Bureau de la FIAI et militant international très apprécié. Remerciements et sentiments très respectueux. »

2. Israël et l'UNESCO

Après discussion, le Congrès de Munich a adopté le texte suivant :

« Le 44^e Congrès de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, réuni à Munich du 21 au 24 juillet 1975, regrette profondément la décision prise par l'UNESCO à la fin de l'année 1974, qui est une exclusion de fait de l'Etat d'Israël.

» Il s'inquiète vivement de voir l'UNESCO renier ainsi sa volonté éducative au service de la compréhension, du respect et de la paix entre les hommes et entre les peuples, et de s'engager dans la voie d'une ségrégation partisane en contradiction avec sa raison d'être.

» Le Congrès de la FIAI demande que le problème soit examiné à nouveau et que cette exclusion de fait soit rapidement rapportée, afin que l'UNESCO poursuive normalement son indispensable mission avec l'aide, la volonté et la confiance de tous ses membres. »

3. Renouvellement du bureau exécutif

Le renouvellement statutaire de la moitié des membres du bureau exécutif a conduit à la reconduction pour deux ans du mandat des responsables suivants : comme président : Ben Johnson ; comme secrétaire général : Jean Daubard ; comme membres régionaux : Finn Jellingso, Wilhelm Ebert, Shalom Levin ; comme membre non régional : Jean-Jacques Maspero.

L'ensemble du bureau exécutif figurera comme d'habitude dans nos bulletins d'informations.

4. Modification des statuts

Les statuts de la FIAI ont été complétés de la façon suivante par le Congrès de Munich :

« X. DISSOLUTION.

» La dissolution de la Fédération peut être prononcée par un congrès annuel ou extraordinaire à condition qu'elle soit demandée par 3 organisations nationales au moins et que tous les membres aient été informés que la question serait portée à l'ordre du jour. La majorité d'au moins $\frac{2}{3}$ des votes est alors requise.

» Le personnel aura l'assurance de conditions de licenciements raisonnables. »

5. Résolution sur le thème

Le rapport présenté sur le thème pédagogique par Randi Nordback-Madsen (Norvège) vice-présidente de la FIAI, a fait l'objet de la résolution suivante :

« Responsable de la formation de la jeunesse, l'enseignant occupe dans la société une place unique. Pour être à même

de conduire tous ses élèves à l'épanouissement complet de leur personnalité, l'enseignant doit impérativement bénéficier de tous les droits et de toutes les libertés dont disposent les autres travailleurs.

» Il doit en particulier pouvoir, librement et sans crainte aucune, professer des convictions politiques, religieuses et sociales dans le respect de celles d'autrui. En revanche, son enseignement doit être objectif, et il ne doit en aucune façon tenter d'influencer ses élèves, dans le sens de ses convictions personnelles.

» Le rôle de l'enseignant est essentiellement d'enseigner. Afin d'assumer correctement cette responsabilité à l'égard de l'école et de la société, il doit pouvoir poursuivre sa propre éducation et bénéficier, statutairement et sur ses heures de service, de stages de recyclage rendus nécessaires par les changements intervenant dans les méthodes d'enseignement et la pensée pédagogique, aussi bien que dans les résultats de la recherche scientifique.

» Il appartient aux organisations professionnelles des enseignants de s'assurer que leurs adhérents ne sont pas astreints à des tâches ne relevant pas d'un emploi du temps normal. Si l'enseignant souhaite assumer d'autres tâches que son enseignement proprement dit, il devra bénéficier d'un abatement de service ou d'une rémunération supplémentaire à titre de compensation.

» Les organisations professionnelles doivent négocier des conditions de travail satisfaisantes pour les enseignants et obtenir pour eux le droit de participer à l'élaboration de la politique éducative et, en vue de cette participation, les encourager à prendre conscience de leur rôle et à faire preuve d'initiatives. Elles doivent également défendre la position sociale et le statut de l'enseignant. »

6. Les pensions de retraite

L'enquête sur les pensions de retraite dans nos différents pays menée au cours de l'an passé a fait l'objet d'une communication du secrétaire général devant le Congrès de Munich. Il a été décidé que ce court rapport serait publié.

7. Le Congrès de 1976

Sur l'invitation des responsables de l'Educational Institute of Scotland (Ecosse), le Congrès 1976 de la FIAI se tiendra donc à Edimbourg. Il appartiendra au bureau exécutif d'octobre d'en préciser les modalités mais il est à prévoir dès maintenant qu'il se déroulera vraisemblablement du 25 au 29 juillet 1976.

Informations CMOPE

Manifestation de solidarité internationale en faveur des enseignants du Dahomey

Les organisations d'enseignants de dix pays ont répondu à l'appel à la solidarité lancé par la CMOPE en faveur des enseignants et des autres travailleurs du Dahomey internés, torturés ou contraints de fuir du fait de l'action entreprise par le gouvernement.

Grâce à son réseau de communication, la CMOPE a pu alerter les organisations d'enseignants du monde entier sur la privation des droits de l'homme et des libertés syndicales dont sont victimes les membres de l'Union nationale des syndicats de travailleurs du Dahomey (UNSTD). Elle l'a fait à la demande du Syndicat national de l'école publique du Dahomey (SYNEPDA), organisation affiliée à la CMOPE et l'UNSTD. Des

enseignants et des membres de la direction du SYNEPDA figurent parmi ceux qui ont perdu leur emploi et ont été arrêtés.

En septembre, la CMOPE, au nom du SYNEPDA, a officiellement déposé à l'Organisation internationale du travail une plainte contre le Gouvernement du Dahomey. Elle en a adressé copie à ses membres en leur demandant de l'aider à obtenir la relaxation des travailleurs arrêtés et leur réintégration dans leurs postes. Par la suite, elle a également porté l'affaire à l'attention d'Amnesty International.

Les membres ont réagi en assurant la CMOPE de leur soutien, en prenant contact avec le ministre de l'éducation et les ambassades du Dahomey dans leurs pays respectifs, en protestant auprès de l'Organisation de l'unité syndicale africaine et de l'Organisation panafricaine de la

profession enseignante, et en envoyant de l'argent, par l'intermédiaire de la CMOPE, pour secourir les travailleurs touchés et leurs familles.

Encouragés par cette solidarité et cette publicité de caractère international, les enseignants du Dahomey ont résisté aux tentatives du gouvernement d'imposer au SYNEPDA un bureau exécutif de son choix. Toutefois, soulignant la nécessité de ne pas relâcher la pression exercée sur les pouvoirs publics, le secrétaire général adjoint, actuellement en exil, du SYNEPDA, a déclaré que le ministre de l'éducation avait néanmoins exigé que le syndicat lui présente « un exécutif plus représentatif », ce qui indique bien que les autorités ont imposé l'exécutif de leur choix à de nombreux syndicats. Ses moyens matériels de communication lui ayant été arbitrairement confisqués, le SYNEPDA ne peut compter que sur le soutien international pour recouvrer ses droits fondamentaux et en obtenir la garantie pour l'avenir.



Lucia Grosse
La petite botte rouge
Livre d'images
24 p. (30 x 21,5 cm)
SFr. 22.—

Traductions :
Das rote Stiefelchen allemand
The Little Red Boot anglais
Den röda stöveln suédois
Lo Stivaletto Rosso italien

Georges Hartmann
Les Vitraux du Gœtheum

Sommaire : Le Gœtheum — Les vitraux de couleur — La technique de la gravure sur verre — Les motifs des vitraux. 76 pages, illustrées par 30 photos dont 12 de couleur et de nombreux dessins. SFr. 21.50.

Frans Carlgren

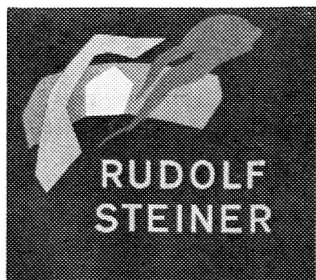
Rudolf Steiner (1861-1925)

Biographie

60 pages, illustrées par 32 photos.

SFr. 6.—.

Philosophisch-Anthroposophischer Verlag
Götheum, CH-4143 Dornach



Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21
1052 Le Mont/Lausanne.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P. A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Activité du comité cantonal

A peine les vacances estivales s'achevaient-elles que l'activité de la Société pédagogique vaudoise, de son comité cantonal, des membres de celui-ci et du secrétaire général reprenait sur un rythme aussitôt soutenu.

— **Représentation** à diverses manifestations officielles, tel le 10^e anniversaire du gymnase du soir.

— **Participation** à des assemblées corporatives et autres et à des séances de comités et commissions officielles, corporatives ou privées, tous pressés de reprendre leurs délibérations. Citons le comité SPR, la commission consultative de l'enseignement, le collège d'experts de CREPS, le comité de coordination, le comité central de la fédération.

— **Mise au point et convocation** d'une assemblée des présidents de sections et d'associations SPV (19 septembre), du XVII^e Séminaire de Crêt-Bérard (20, 21 et 22 octobre), du 3^e Congrès culturel (27 septembre), ce dernier réalisé toutefois avec la collaboration aussi compétente que dévouée de la section de Nyon.

— **Désignation de membres dans diverses commissions** parmi lesquelles nous relèverons notamment deux groupes de travail patronnés par le comité de coordination SPV-SVMS/SVMEP (« Formation des maîtres » et « Statut des enseignants »), l'assemblée des délégués de la caisse de pensions (M^{me} Mathez, MM. J.-P. Monod et P. Nicod, ce dernier en qualité de suppléant) et la commission de lecture de livres d'enfants de la SPR (M^{lle} Savoy).

— **Soutien actif** accordé à plusieurs interventions de l'AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé) auprès d'instances diverses (AVOP, institution, SES, AI).

— **Entrevues** avec MM. Junod (2), chef du département, Basset, chef du service primaire, Lienhard, chef de l'OEPJ, etc.

— **Réponses à des consultations** du Département de l'instruction publique (règlements de l'OEPJ, école secondaire de demain), **interventions** sur d'autres sujets.

— **Examen de diverses questions** par le comité cantonal siégeant soit en commissions partielles soit in corpore.

A ce propos, relevons une étude appro-

fondie du problème de l'année « Jaunin », tel qu'il se pose aujourd'hui.

Une brève information sur quelques-uns des problèmes traités au cours des activités précitées ne saurait manquer d'intéresser des membres de la SPV.

Maîtres enseignant en zone pilote

Information nous fut faite qu'à titre provisoire et afin de corriger l'inégalité de leur statut horaire par rapport à celui de leurs collègues rattachés au service secondaire, les maîtres engagés dans la réforme et relevant du service primaire pourraient se voir accorder des indemnités annuelles de Fr. 750.— ou Fr. 1 500.—.

Estimation du travail des élèves

Dans les zones pilotes, pour des raisons d'orientation scolaire, une appréciation chiffrée sera rétablie dès la 7^e année (échelle de 1 à 6, dite fédérale). L'essai d'une suppression des notes durant les trois premières années dans les mêmes régions sera également étudié. Une commission, dans laquelle les associations auront des représentants, examinera la question du barème des notes de façon à permettre des décisions sur le plan cantonal dès 1978.

Rapport SPV « Inspecteurs-enseignants »

Suite à une question du chef du service primaire, il lui a été précisé que si la fonction de directeur d'école peut, dans le cadre du rapport qui parut en son temps dans l'« Educateur » et fut remis au département, être assimilée à celle d'inspecteur, il n'en va pas contre pas de même du maître principal.

Pléthore et effectif des classes

La pléthore semble évitée au cours de la présente année scolaire ; rien n'est cependant moins sûr que la persistance d'une situation identique l'an suivant. Des études à ce sujet se poursuivent et votre comité reste vigilant.

L'effectif moyen des classes primaires n'a certainement pas augmenté en terre vaudoise au cours des derniers mois.

Chômage

Tant à la SPR, où une commission ad hoc a été constituée, qu'à la fédération, des débats ont porté sur les risques de chômage parmi les fonctionnaires et les enseignants frais émoulus de leurs instituts de formation. Les sommes considérables nécessaires à une action efficace et durable posent partout le problème du financement. Le CC, de son côté, examine la question d'une affiliation de nos jeunes collègues à une caisse d'assurance.

Ecole enfantine

Lors d'une prochaine session du Grand Conseil, il sera proposé par le Conseil d'Etat une modification de la loi primaire imposant d'ici à 1978 à toutes les communes d'offrir la possibilité aux enfants de fréquenter durant deux ans l'école enfantine.

Motion Glasson

Une commission extraparlamentaire (délégué SPV : R. Reymond) a terminé ses travaux ; elle propose des amendements au règlement et au texte figurant dans les carnets journaliers afin d'adapter ces dispositions relatives à la discipline aux réalités actuelles, sans pour autant priver le maître de son droit d'intervention, ni renoncer.

Liberté de domicile

Le chef du département a pris connaissance du mémoire remis par la SPV. Avant de se déterminer sur l'opportunité d'une proposition au Grand Conseil en réponse aux motions Deblue et Clavel, il a désiré consulter aussi l'Union des communes vaudoises, laquelle s'est informée auprès de ses membres. Les résultats devraient en être connus assez tôt pour permettre à ce problème d'être débattu à nouveau cette année entre les responsables de notre association et l'autorité.

Collaboration AVMES/SPV

L'AVMES négocie présentement avec l'AVOP (Association vaudoise des œuvres privées de l'enfance) le contrat collectif qui régira les conditions de travail de ses membres, donc de ceux de la SPV, qui enseignent dans des institutions. Par l'intermédiaire du secrétariat général en particulier la SPV collabore à ces travaux. La délégation SPV comprend C. Lavanchy, P. Grossenbacher, P. Nicod, J.-M. Porchet et G. A. Sumi.

Un délégué SPV était souhaité au sein de la commission extraparlamentaire chargée d'examiner les projets de loi et de règlement relatifs à l'enseignement spécialisé. Il a été choisi en la personne de C. Lavanchy.

Le Service de l'enseignement spécialisé a d'autre part invité, outre le président de l'AVMES, un représentant SPV à participer à des rencontres mensuelles avec M. Christian Ogay et ses principaux collaborateurs.

Collecte du Congrès 1975

Elle a rapporté Fr. 765.— qui ont été remis à M. Perrochon, notre membre d'honneur, instigateur de ce mouvement de solidarité.

Josée Probst.

AVEPS

1. Tournoi de basket des enseignants

Date : 17 décembre, dès 14 h.

Lieu : salle omnisport des Bergières, Lausanne.

Inscription : jusqu'au 8 décembre 1975 à J. Delessert, Plantaz 20, 1032 Cheseaux.

2. Tournoi de handball

Date : mercredi 17 mars (l'annonce paraîtra ultérieurement).

3. Rallye AVEPS (réservé aux membres uniquement (instituteurs, institutrices, professeurs, professeurs de gym., membres, amis).

Date : samedi 6 décembre.

Lieu : rendez-vous à la Vallée de la Jeunesse, Lausanne, à 14 heures. Mettre des habits peu dommageables. Dès 18 h. : broche, prix : Fr. 10.—.

Ceux qui sont pris le soir peuvent venir seulement au rallye. Si vous ne désirez pas faire le rallye, mais nous aider à organiser, répondez-nous également.

Inscription : jusqu'au 22 novembre avec le coupon-réponse à J. Frieden, Glycines 6, 1024 Ecublens (ou à l'assemblée).

Chef technique d'été :
Antoinette Rayoux.

Nom :

Prénom :

Je participerai au rallye AVEPS

* oui * non

avec ma voiture * oui * non

si oui, places à disposition : place(s)

Je participerai à la broche (18 h.)

* oui * non

Date :

Signature :

* Biffer ce qui ne convient pas.

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

Ski - Station Zermatt

5 au 10 avril 1976

Marche à suivre pour l'inscription :

1. Demander par écrit un formulaire d'inscription à l'organisateur.

2. Lire attentivement, le remplir précisément et le renvoyer immédiatement à l'organisateur *.

3. **IMPORTANT :** l'envoi du bulletin d'inscription et de la photographie vous inscrit **définitivement** au cours.

4. Le paiement de la finance d'inscription peut s'effectuer **jusqu'au 28 février 1976** et ceci uniquement au moyen du bul-

letin de versement joint à la circulaire (pas de mandat postal svp).

Jusqu'à Noël la priorité est accordée aux membres de l'AVEPS mais la possibilité très large (environ 130 places) autorise tous les membres amis et connaissances à s'inscrire. L'ordre d'arrivée des inscriptions, en ce qui les concerne, est déterminant. Dès Noël, plus de priorité aux membres AVEPS !

Vous faciliterez ma tâche en vous inscrivant **le plus rapidement possible**. Les formulaires d'inscription ne vous parviendront que dans le courant de novembre (j'attends encore des réponses de Zermatt).

* P.-A. Bichsel, 1041 Bretigny-sur-Morrens.

*SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL
MANUEL*

Brevet T.M.

Les collègues préparant le brevet TM sont avisés qu'un cours de **dessin technique** (30 heures obligatoires) sera organisé

les mardis soirs (décembre, janvier, février et mars, vacances exceptées), à Lausanne, par la SVTM : Paccaud J.-P., président, Rives de la Morges 6, 1110 Morges (tél. (021) 71 31 43). Inscriptions de suite. Rappel à chaque collègue : devenez membres pour une cotisation minime, et vous profiterez des cours SVTM.

AVMES - Convocation

Vous êtes invités à participer à une assemblée générale extraordinaire **mardi 25 novembre, à 20 heures**, au Centre ASA, Mayoresses 9-11, 1010 Lausanne.

Des points importants seront discutés et des décisions concernant **la convention collective de travail** seront prises.

Votre présence est donc indispensable. Venez nombreux.

Le comité.

Communication de la rédactrice

A tous les membres SPV.

Dorénavant, vous êtes priés de bien vouloir envoyer vos articles à :

M^{me} Hélène GILLIARD, route du Reposoir 3, 1260 NYON, tél. (022) 61 59 38 ; qui reprend mes fonctions dès le prochain numéro.

Je forme tous mes vœux pour sa nouvelle activité. *J. Probst.*

Rédactrice de la rubrique vaudoise: M^{me} Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.

Energie nucléaire II

Quelques aspects politiques

Historique depuis 1957 en Suisse

1957

Le peuple et les cantons donnent à la Confédération la compétence de légiférer en matière d'énergie atomique.

500 000 oui contre 145 000 non.

Art. const. 24 quin. et 64 et 64 bis.

1959

Les Chambres fédérales se penchent sur la loi d'application concernant « l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et la protection contre les radiations ».

Les deux points les plus chauds sont :
1. la procédure d'autorisation ;
2. la responsabilité civile.

Parlons tout d'abord de la procédure d'autorisation. On devait choisir entre trois possibilités : la *nationalisation* du secteur atomique, la *concession* accordée par l'Assemblée fédérale et l'*autorisation de simple police*, assortie ou non de considérations de politique énergétique ou économique. Les grandes associations patronales et bancaires s'opposèrent à la concession et le Conseil fédéral proposa en fin de compte une autorisation de simple police sans autre considération.

Acceptation sans opposition.

Cela signifiait que les entreprises d'électricité allaient demander des autorisations au Conseil fédéral et que celui-ci ne pourraient pas s'y opposer dans la mesure où les conditions des ordonnances fédérales

seraient remplies. En fait, l'orientation de la politique énergétique au niveau du pays se trouve ainsi entre les mains de sociétés privées. Précision est faite que le canton sur le territoire duquel une centrale nucléaire est prévue sera invité à donner son préavis.

Mém. N° 30 p. 964-5.

Deux commissions fédérales sont créées : une sur les problèmes de la radioactivité et l'autre sur la sécurité des installations atomiques.

Commentaire : la Constitution de 1874 avait pourtant placé comme contrepoids aux forces économiques du début de l'ère industrielle des institutions politiques originales — par exemple, répartition décentralisée des compétences, en particulier pour les constructions, procédure obligatoire de préavis, ces organes communaux et cantonaux n'allaient pratiquement plus rien avoir à dire sinon à donner des préavis ou des autorisations « pour la forme ».

La responsabilité civile

« Le Conseil fédéral, considérant qu'une limitation de la responsabilité civile au profit d'une branche isolée de l'économie introduisait un corps étranger dans le droit suisse » avait tout d'abord soumis aux cantons et aux associations économiques du pays un projet prévoyant une responsabilité *illimitée*. Cette proposition a été combattue par les associations patronales, industrielles et bancaires. Le rapporteur du Conseil des Etats a encore re-

connu : « Il est impossible de justifier par des raisons objectives et éthiques la limitation apportée au droit des lésés... » Ces raisons autres étaient : l'importance extraordinaire des dommages possibles, la capacité limitée du marché suisse des assurances, la nécessité de ne pas freiner « inconsiderément » l'industrie atomique.

Finalement, on peut résumer ainsi la solution adoptée :

a) Adaptation à des conventions internationales que seule l'Assemblée fédérale ratifie.

b) Remboursement des dommages limité à 40 millions par installation, avec une prescription de 10 ans.

c) Dommages supérieurs pris en charge jusqu'à une certaine limite par la Confédération, avec un fonds spécial pour les dommages différés au-delà de dix ans. Le lésé doit prouver que le dommage est lié au sinistre. Réduction des indemnités possible.

d) Les réserves financières accumulées par une entreprise nucléaire ne pourraient pas être utilisées pour couvrir des dommages en cas d'accident.

Voilà ce qui a été décidé en 1959 au niveau de la Confédération.

Commentaire : 40 millions à l'époque représentent en 1975 20 millions en comptant 5 % d'inflation. M. Petitpierre, conseiller fédéral, disait le 15 décembre 1959 : « Il est exact que le montant de l'assurance dépasse 40 millions dans certains pays ; aux Etats-Unis, il a été fixé à 60 millions de dollars, mais seulement pour les grandes usines dont la production d'énergie est de 100 MW ou davantage. » A titre de comparaison, la centrale suisse de Beznau I produit 300 MW, celle de Gösgen 1000 MW.

Aujourd'hui, en 1975, on projette une

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

« Genève-Chante » groupe folklorique dynamique cherche quelques jeunes membres soprano, alto, ténor ou basse pour son chœur. Renseignements : tél. (022) 28 71 64.

Mon regard a 12 ans

Michel Dami, réalisateur TV, a donné la parole à des élèves d'une classe d'Onex pour qu'ils expriment leurs sentiments, impressions et critiques à propos de la télévision. Ce film, diffusé le même soir que notre dernière assemblée, repassera samedi après-midi 22 novembre (TV romande). Ne le manquez pas !

concentration d'usines de 1000 MW. Et qu'en est-il de la loi ? Les multinationales tentent de nous imposer un mode de vie incompatible avec une indépendance à laquelle nous tenons. Les décisions prises cette année 1959 aux Chambres fédérales sont contraires à l'esprit démocratique suisse car elles avantagent les monopoles, centralisent les contrôles se basant sur des conventions entre pays dont les mœurs politiques sont fort différentes de celles de la Suisse. Pourtant, plusieurs parlementaires avaient été assez clairs (Vincent). Bien des orateurs du centre aussi ne suivront pas la majorité que du bout des lèvres (Spühler, Schoch, Bourgnicht).

Il a fallu une opposition des régions concernées pour que le Conseil fédéral décide de reprendre cette année une loi faite à la hâte il y a seize ans sous la pression de grandes associations économiques, alors que les problèmes concrets ne se posaient pas encore. (Sources : 4 bulletins sténographiques de l'Assemblée nationale 1959, Conseil des Etats, 15^e session de la 35^e législature et 1^{re} session de la 36^e. Conseil national, 18^e session de la 35^e législature et 1^{re} de la 36^e.)

1971 à 1973

A Genève, plusieurs interpellations au Grand Conseil concernant Verbois et des questions écrites.

Mém. N° 30 du 20 septembre 1974.

Quatre pétitions sont déposées :

- pétition privée (2 signatures) ;
- pétition des habitants de Russin (156 signatures) ;
- pétition des habitants du canton de Genève (environ 25 000 signatures) ;
- pétition de médecins genevois et vaudois (34 signatures).

Résumé du contenu : trouver d'autres sites, améliorer le rendement, trouver d'autres sources d'énergie, prendre des mesures contre le gaspillage, définir une politique de priorité écologique et demander un moratoire.

15 février 1974

Préavis du Conseil d'Etat genevois à l'intention du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, relatif à la demande d'approbation de site pour l'implantation d'une centrale nucléaire à Verbois. (Le texte du préavis se trouve à la page 409 du mémorial N° 4 du Grand Conseil, séance du vendredi 15 février 1974.)

Le préavis est favorable en principe pour une centrale de 3000 MW au maximum, refroidie par eau du fleuve, avec certaines conditions ; ce qui équivaut pratiquement à un refus étant donné l'impos-

sibilité d'utiliser l'eau du Rhône pour une centrale de plus de 1000 MW.

7 mai 1974

Le Département fédéral des transports et de l'énergie approuve le site sans tenir compte de toutes les conditions émises par le Conseil d'Etat.

17 mai 1974

Le Gouvernement genevois informe le Grand Conseil qu'il recourt au Conseil fédéral pour que la décision de la Confédération tienne compte des conditions émises par le canton. Le Conseil d'Etat envisagerait de s'adresser au Tribunal fédéral si les compétences genevoises n'étaient pas reconnues pour le déclassement des terrains et l'octroi de la concession d'eau.

5 juin 1974

Le Conseil d'Etat dépose un recours de

droit administratif auprès du Conseil fédéral.

Mém. N° 30, pp. 2722-2723.

Commentaire : la législation actuelle n'a pas prévu cette situation de conflit de compétence et la question n'est toujours pas tranchée.

Juin 1975

A la suite de l'occupation du chantier de la future centrale de Kaiseraugst notamment, une initiative populaire fédérale « pour la sauvegarde des droits populaires et la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » a été lancée. Simultanément, une pétition demandant un moratoire a été proposée aux citoyens suisses.

Actuellement, le Conseil fédéral est en train de travailler à une modification de la loi de 1959. Une commission a été nommée à cet effet.

Groupe « Energie nucléaire ».

Les étonnements d'une enseignante genevoise dans des écoles anglaises

Visiter * certaines écoles de la traditionnelle Angleterre ne laisse pas de susciter quelques étonnements à une enseignante ayant travaillé selon l'art pédagogique classique ! Mais les surprises ainsi provoquées constituent une source de réflexion suffisamment riche pour que j'aie eu envie de vous les faire partager. C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous un « portrait-robot » regroupant les éléments qui m'ont le plus frappée dans ces écoles. Précisons qu'il s'agit de celles travaillant selon un très officiel **open plan**, et qu'elles constituent une importante minorité des écoles publiques anglaises.

Portrait-robot des écoles « open plan »

Déjà à l'arrivée devant le bâtiment, je doute de mes notions d'anglais devant l'habituel écriteau : je m'attends à lire quelque chose dans le genre « Interdit de pénétrer pendant les heures scolaires », et je déchiffre en réalité « Les parents sont cordialement **invités pour le thé**, chaque lundi tout l'après-midi ». La maîtresse

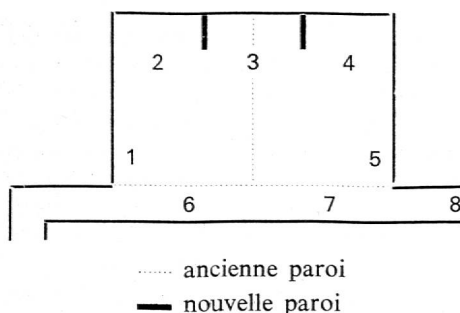
principale me confirmera un peu plus tard que les contacts avec les parents remplacent avantageusement nos « carnets », sécurisent les enfants et « dédramatisent » les difficultés.

Dans l'entrée, nouvelle surprise : dans un petit hall sont entreposés quelques objets rassemblés par couleurs (c'est le thème de ce moment-là), dont certains, fort délicats, me paraissent à une place bien dangereuse : potiche, maquette de bateau à voiles, bibelots divers. Cette entrée donne d'une part sur deux petites pièces, d'autre part sur une **grande salle aux baies vitrées**, où l'exposition, sans casse aucune paraît-il, continue. Bizarre, cette salle : des engins de gymnastique relevés contre les murs, des tables et des chaises empilées dans un réduit en retrait, un écran de cinéma enroulé au plafond, et les coins-exposition mentionnés ci-dessus. Il s'agit de la salle centrale de l'école, aménagée de façon polyvalente pour répondre à plusieurs besoins de la communauté : exercices physiques, réfectoire (repas servi tous les jours à midi, en un ou deux services selon le nombre d'enfants), réunions de parents, théâtre monté par les élèves, séances de cinéma, expositions et réunions de toute l'école.

Un peu plus loin, après un couloir à angle droit, nous nous trouvons dans un

* Non, ni vos impôts, ni cotisations d'aucune sorte n'ont contribué au financement du déplacement, « sacrifice » économique personnel rendu à ma curiosité intriguée !

grand espace, qui me semble valoir à peu près deux de nos classes. Confirmation de la maîtresse principale : le mur qui séparait les deux classes a été abattu (!) de façon à obtenir une surface que l'on puisse aménager en « coins » destinés à des buts spécifiques. Les six classes de l'école, sur un seul niveau, ont toutes été transformées ainsi :



On y trouve par exemple (cette liste est loin d'être exhaustive) :

1. Tables avec fichiers divers.
2. « Coin » lecture : lecteur à cassette, fiches écrites et portant une bande magnétique où est enregistré le texte, jeux de lecture, brochures.
3. « Coin » travail commun, avec quelques tables et des chaises.
4. « Coin » bibliothèque : étagères, rayonnages, tables, chaises, et des livres allant de la simple fiche du débutant au livre complexe.
5. « Coin » nature : feuilles, marrons, baies, cailloux, rapportés d'une promenade récente.
6. « Coin » activités artistiques : peinture, pots, godets, pinceaux, papiers divers, chevalets.
7. « Coin » calcul : jetons, blocs, réglettes, capsules, cailloux, poids longueurs, volumes, balances multiples, niveau d'eau, fiches, brochures.
8. « Coin » matériel sur la région : fiches, cartes géographiques, photos, articles, diapositives, audio-visuel.

Le matériel des « coins » comme 4, 5, 6, 7, 8, est à disposition de **toute l'école**, selon entente entre les maîtres. Les coins 1, 2, 3, sont utilisés par la « famille » ou « classe » qui travaille habituellement dans cet espace.

Organisation interne

Les écoles visitées comportent entre 95 et 318 élèves ; le **nombre de maîtres** varie selon cet effectif et l'organisation interne de l'école. Certaines écoles préfèrent, avec le budget qu'elles gèrent elles-mêmes, engager une aide (parfois à temps partiel) quitte à acheter moins de matériel et à le fabriquer elles-mêmes. Les enseignants travaillent généralement par groupe, la norme allant pour deux maîtres, de trente-cinq à septante élèves. Le maître princi-

pal n'a pas de classe, il coordonne les activités et donne un coup de main. Il bénéficie souvent de l'assistance d'une secrétaire.

Selon les écoles, les enfants sont groupés par **famille** comportant des enfants d'âges différents, mais de développement assez proche ; par exemple, à l'école « enfantine », ceux qui viennent à l'école pour la première fois (les entrées se font périodiquement au cours de l'année) sont mêlés à un très petit groupe, qu'ils quitteront au fur et à mesure que leur sentiment de sécurité augmentera et leur permettra de se joindre à des groupes plus importants et autonomes ; au fil des classes, les âges peuvent aller jusqu'à deux ou trois ans d'écart, peu marqués par ailleurs du fait du grand nombre de travaux regroupant diversement les enfants, et de la progression très individuelle en mathématique et langue. Mais d'autres écoles préfèrent rassembler leurs élèves par **classes** d'âge, les observations ci-dessus concernant le travail individualisé ou en groupe étant aussi valables dans ces cas.

Cette **autonomie des écoles** à organiser comme elles l'entendent une bonne part du budget auquel elles ont droit, à prévoir leur personnel, leur travail, leurs objectifs, leurs programmes, leurs méthodes, est aussi une source d'étonnement, et non des moindres ! Source d'étonnement et sujet de réflexion : certains des problèmes qu'elle pose sont bien connus de la Suisse romande que nous sommes ; c'est pourtant cette décentralisation qui, semble-t-il, a permis à des enseignants formant équipes d'évoluer et d'essayer des formes de travail nouvelles.

En nous promenant dans les « classes », nous constatons qu'il est rare que tous les enfants y soient présents en même temps : des enfants **isolés ou en groupes** travaillent à des **activités différentes**, seuls ou avec un enseignant, dans les divers « coins » ; ils vont et viennent selon leurs besoins, se déplacent pour changer d'activité, sortent dans la cour (selon un « tournus » différent d'une école à l'autre) ; deux d'entre eux s'approchent de nous pour nous montrer leur cahier, alors que d'autres ne s'aperçoivent pas de notre présence. Noté dans les remarques prises sur le vif : « Relativement peu de bruit, étonnant ». En arrivant devant une autre « aire » familiale, nous voyons un groupe (environ vingt enfants) assis... par terre, qui chantent avec deux maîtresses, l'une d'entre elles les accompagnant à la guitare. Nous passons là parfaitement inaperçus !

Programme

Je finis par demander à la maîtresse principale comment on peut assurer le

parcours d'un « programme » dans une telle diversité de lieux et d'activités. Là aussi, je pense d'abord avoir mal compris la réponse : **Il n'y a pas de programme annuel !** Et c'est bien ce que l'on me répètera dans toutes les écoles visitées. (Seule, la religion est décrétée obligatoire, quotidiennement, par la loi, et est généralement présentée sous forme de discussion d'un événement récent.) Les enseignants sont considérés comme des **professionnels**, c'est leur métier de connaître leurs élèves, de savoir comment les stimuler, de susciter les activités qui amèneront aux objectifs finaux résumés par : lire, écrire, compter, s'exprimer, connaître son environnement.

Les maîtres de l'école organisent en commun les activités qu'ils désirent promouvoir durant une période donnée pour atteindre ces objectifs, en indiquant, parfois, les « stades » successifs que traverseront les enfants. Par classe, l'organisation se fait généralement et pratiquement ainsi : le maître prévoit et annonce (selon l'âge des enfants) les **activités communes** à toute la classe qui auront lieu durant la semaine, et en affiche l'horaire. A partir de là, les enfants organisent leur programme, selon des modalités diverses : chez les petits (4 ans à 8 ans), la norme est, dans certaines écoles, de passer tous les jours un moment aux coins lecture et calcul, où chaque enfant avance à son rythme propre. Chez les plus grands, les enfants choisissent ou proposent des centres d'intérêts (« topics ») qu'ils approfondissent en groupes, à côté des activités mathématiques et linguistiques qu'ils poursuivent surtout **individuellement** à partir d'un thème commun. (Par exemple : « les mesures ».) Selon ses connaissances, l'enfant passera plus ou moins de temps à travailler avec le matériel, avant d'exercer et d'approfondir, grâce à de nombreuses fiches et brochures, les notions ou difficultés les plus importantes pour lui. Mais en aucun cas, l'enfant n'est confronté à l'écrit avant d'avoir vu, vécu, expérimenté la situation concrète, aussi souvent qu'il est nécessaire, et de diverses manières.

Evaluation

J'en arrive à mon dernier grand sujet d'étonnement : avec des élèves qui en sont tous à des stades différents, qui ne travaillent pas les mêmes centres d'intérêt, et qui ne se trouvent même pas ensemble au même moment et dans le même lieu, comment va se passer l'évaluation ? Les carnets, les notes, les épreuves communes ? Là aussi, la solution paraît très simple à nos collègues anglais : **Il n'y a pas de notes !** Et nos arguments de tomber l'un après l'autre : — Connaître les élèves forts et faibles, distinguer ceux qui

comprennent et les autres ? — C'est l'essence même de notre travail, et les notes sont inutiles pour ce but. — Avoir des points de repère écrits pour chaque élève ? — Bien sûr, pourtant l'évaluation ne se fait pas par note, mais par objectif, « atteint », ou « pas encore ». Il y a diverses façons de procéder ; par exemple : l'objectif (« est capable de changer un écu en petit monnaie », ou « est capable d'écrire dix lignes sur son quartier ») est présent deux ou trois ans de suite sur le dossier de l'élève, une colonne par année suffisant à indiquer par un signe s'il est atteint ou non ; ou, autre méthode, le maître note simplement dans la colonne la date à laquelle le but a été atteint. — Pouvoir comparer sa classe à d'autres ? — Oui, mais cette évaluation, qui est rare et semble peu importante aux enseignants, peut aussi s'effectuer à partir de la précédente, et sert uniquement de renseignement pour le maître. — Enfin, sans appui sur l'échelle des valeurs, le sens du travail, l'apprentissage de la responsabilité, la légitimité de l'ambition*, sans notes et sans prix,

les élèves tombent-ils dans un affreux égalitarisme, dans la médiocrité ? — L'évaluation doit être au service des enfants et des parents, moyen de connaître le chemin parcouru, point de départ encourageant vers l'étape suivante, indice personnel de progression, et non norme collective qui n'a de sens que pour une moyenne toujours inexistante, et d'utilité que pour promouvoir la concurrence à la place de la coopération.

Est-il possible, à partir de comportements et méthodes aussi différents des nôtres, de tirer une conclusion ? Chacun répondra peut-être différemment, mais quelques lignes générales me semblent pouvoir se dégager.

Tout d'abord, l'« open plan » bénéficie d'une **tradition de décentralisation** et d'acceptation des singularités, typiquement anglaise, qui favorise certainement les différences locales et les tentatives nouvelles. Ensuite, la diversité et les nuances apportées dans le choix et l'application des solutions pratiques, conséquences pourtant d'une même réflexion théorique, paraissent source de richesse et de progression, dans la mesure où elles « collent » au réel

et s'y accommodent perpétuellement, c'est-à-dire représentent à la fois **adéquation et innovation**.

Enfin, les étonnements, de taille, que réserve une visite à ces collègues anglais pourraient avoir aussi valeur de **formation continue** : les questions soulevées, les problèmes posés, la réflexion suscitée, sont féconds de promesses, de suggestions, de renouvellement.

Alors, à quand le déplacement d'une équipe d'enseignants genevois, de l'autre côté de la Manche ?

* Cf. « Educateur » no 24, chronique genevoise.

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** le mardi 2 décembre, à 20 heures.

Le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée seront communiqués dans la convocation individuelle.

Le comité.

Tour d'horizon

Il m'a paru nécessaire, à la fin de ces deux premiers mois d'école, de dresser un rapide tableau des principaux sujets traités à la SPG.

1. AMSEP

Les contacts avec nos collègues stabilisés affiliés à l'AMSEP deviennent de plus en plus fréquents et constructifs.

Nous adressons nos félicitations à la nouvelle présidente de l'AMSEP, M^{me} E. Louis, et aux membres de son comité, M^{me} D. Jaccard, M^{lle} M. Rundstein, M. J. Piotton et M^{me} Ch. Oelliguer pour leur récente élection.

2. Animaux en classe

Il faut bien en reparler puisque le Service santé de la jeunesse, malgré l'avis de la SPG et de la Direction de l'enseignement primaire, s'obstine à vouloir interdire la présence d'animaux dans nos classes. Une commission a donc été créée ; nos déléguées sont : M^{mes} A. Leimgruber et E. Mutti.

3. Assemblée des fonctionnaires

La plupart des organisations de fonctionnaires se sont retrouvées, le 11 novembre, pour revendiquer en commun :

— le maintien intégral du renchérissement ;

— la semaine de 40 heures et les 4 semaines de vacances.

L'assemblée a mandaté des délégués auprès du Conseil d'Etat. La SPG sera représentée par V. Clerc et P. Mathieu, et le Cartel intersyndical (secteur enseignement) par R. Grob.

4. CIA

Voir à ce propos l'article de L. Palanella paru dans l'« Educateur » N° 32.

5. Classes de neige

A la suite des restrictions budgétaires le Service des loisirs et le chef du département avaient décidé de ne maintenir, pour l'hiver 1975-1976, que le même nombre de classe qu'en 1974-1975. Or les « préinscriptions » ont démontré qu'il devrait y avoir cette année une quarantaine de classes supplémentaires. Grâce à la ferme intervention de nos délégués (B. Despont et R.-J. Friot) toutes les classes inscrites pourront partir cet hiver à la montagne.

6. Effectifs. Nombre de classes

Le comité est prêt à entamer les discussions avec la DEP pour fixer le nom-

bre de classes à prévoir pour la rentrée prochaine. Les difficultés rencontrées en septembre dans certaines écoles et les effectifs trop lourds dans de nombreuses classes, prouvent clairement que **nous sommes encore bien éloignés d'une situation normale**.

7. Energie nucléaire

L'intervention de nos collègues lors de l'assemblée générale du 21 octobre nous a rendus attentifs à tous les problèmes que pourrait poser l'installation d'une centrale nucléaire dans notre région.

8. Espéranto

Le comité cherche actuellement un(e) collègue qui accepterait d'être l'antenne genevoise dans le cadre d'une « campagne espéranto », lancé par des enseignants romands.

9. Evaluation du travail scolaire

J. Barbey convoquera prochainement la commission « Evaluation du travail scolaire » dont le rapport, en partie déjà rédigé, pourrait devenir l'un des grands thèmes de l'année prochaine.

10. Etudes pédagogiques. 1^{re} année

J. Stranieri et F. Vagneux ont pris une part active à la rédaction du projet de ré-

forme de la 1^{re} année des études pédagogiques (cours, visites, etc.). Ce projet sera soumis à l'assemblée dans le courant de l'hiver.

11. Mi-temps

La commission poursuit son travail ; le rapport sera soumis en janvier à l'assemblée.

12. Prix

Nous avons demandé au chef du département de nous faire savoir si le Conseil d'Etat envisageait de demander l'abrogation de l'article 27 bis de la loi sur l'instruction publique. Nous ne connaissons pas encore la réponse.

13. SPR

L. Urben et A. Denizot espèrent vivement que vous avez déjà renvoyé le questionnaire « Orientation nouvelle ».

Sachez aussi que le 5 décembre prochain une délégation SPR rencontrera les chefs de service I (directeurs de l'enseignement primaire) pour (enfin !) aborder les problèmes posés par l'introduction des programmes CIRCE I... et de l'allemand.

14. Traitements

Les traitements de nos collègues stabilisés sont enfin fixés. Ils devraient correspondre pour chaque catégorie d'enseignants primaires ou enfantins, à la classe immédiatement inférieure à celle des maîtres brevetés.

Ex. : instituteurs brevetés : classe 16
donc instituteurs stabilisés : classe 15.

15. UCE

La commission, présidée par M. R. Jotterand, s'est mise au travail. Les délégués des enseignants primaires sont M. Sermet, J. Piotton et P. Dunner.

16. Vacances et horaire scolaires

Cette commission départementale a aussi commencé ses travaux. Le délégué de la SPG, H. Gaille, défend les positions définies par l'assemblée de février :

- maintien de l'horaire hebdomadaire actuel ;
- introduction d'une semaine de vacances en automne et en février (la semaine d'automne étant prioritaire).

Nous pouvons encore relever qu'au cours de ces dernières semaines les membres du comité sont intervenus :

- pour des cas personnels, et
- à propos du mobilier scolaire, de l'as-

surance complémentaire, de l'assurance chômage, des travaux à l'aiguille, des permanences médicales, du recyclage, des articles 4 et 5 de la loi sur l'instruction publique...

et qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer, outre les membres de la direction de l'enseignement primaire, des représentants des associations d'enseignants, de fonctionnaires, de parents, des députés...

Il est bien difficile de vous faire partager, en quelques lignes, toutes les activités de notre association. Aussi nous vous invitons à contacter l'un de nos délégués ou l'un des membres du comité pour obtenir les informations dont vous pourriez avoir besoin... ou pour transmettre les informations dont nous pourrions avoir besoin.

P. Dunner.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

Syndicat d'enseignants neuchâtelois ?

Donnant suite aux intentions de la commission des nouveaux statuts, le CC a convié le 24 octobre dernier les présidents et responsables des associations neuchâteloises d'enseignants.

Seules quatre d'entre elles ont eu l'amabilité et la politesse de répondre à notre appel par leur président(e) ou un délégué :

- Association des jardinières d'enfants, M^{lles} Mange et Houriet ;
- Association des maîtres de dessin : M. M. Rütti ;
- SNEPP-VPOD, M. Darbre ;
- VPOD-Maîtres du degré secondaire : M. Gygax.

L'ordre du jour prévoyait d'examiner :

1. L'opportunité d'établir une liaison organique entre toutes nos associations.

2. Le caractère d'une éventuelle association faîtière d'enseignants dans notre canton.

3. Un projet de structures (SEN) susceptible de constituer une base de discussion.

Les débats bien que courtois furent peu fructueux et décevants. Presque exclusivement placés sur le plan doctrinal, ils tournèrent rapidement au dialogue de sourds.

Pour M. Gygax et son comité, une unification du corps enseignant doit reposer sur des bases solides. Elle ne peut être possible et efficace que si les options générales sont les mêmes. Il affirme aussi que contrairement à l'association qu'il préside, la SPN n'a pas d'option tranchée !

Le comité du SNEPP n'ayant pu se

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

réunir à temps, M. Darbre assiste à l'assemblée en qualité d'observateur.

M. Rütli se dit intéressé par nos propositions qu'il rapportera à l'assemblée générale de son association. Il fait remarquer qu'il représente un groupe dont les tendances sont très diverses en la matière.

Quant aux jardinières d'enfants, elles se sentent étrangères au dialogue. Leurs conditions de travail sont différentes de celles des autres enseignants : pas de programme, pas de matériel uniforme, pas le même employeur. Leur situation varie donc d'une commune à l'autre.

Enfin, dans cet épais brouillard, une petite lueur d'espoir subsiste puisque les représentants des associations respectives informeront leurs membres de nos propositions.

Dans les prochains mois, nous connaissons donc leurs positions.

Assemblée des délégués

Fixée au 12 décembre prochain, elle se déroulera vraisemblablement à Auvernier. En voici l'ordre du jour :

1. Discussion et adoption des nouveaux statuts.
2. Comptes 1974.
3. Cotisations 1976.
4. Propositions des sections.
5. Divers.

Abaissement de l'âge de la retraite

Fidèle à sa politique, la SPN par sa Commission financière poursuit l'étude de l'abaissement de l'âge de la retraite. M. Desbœufs, actuaire à la caisse de pen-

sions a donné dernièrement à cette commission un certain nombre de renseignements sur lesquels nous pourrions revenir plus tard. Il faut tout de même savoir pour l'immédiat que de nombreux enseignants fatigués et usés doivent prendre une retraite anticipée.

Poursuites

Si par aventure vous étiez victime aujourd'hui ou à l'avenir d'une telle mesquinerie de la part de la VPOD, nous vous rappelons la façon de procéder :

- Faites opposition auprès de l'Office des poursuites (délai 10 jours).
- Transmettez votre cas directement à M^e Godet, avocat à Neuchâtel.

J.-P. M.

Campagne 1 + 1 = 10

Il y a deux semaines, les présidents des diverses sections de la SPN vous donnaient un aperçu analytique de notre association.

Il appartenait au président central de donner une vue globale de la SPN à travers les âges ! Cet historique extrêmement fouillé nous rappelle — nous apprend — ce que fut et ce qu'est la SPN. Je crois qu'aucun enseignant neuchâtelois membre de notre association ne pourra dorénavant entendre des remarques du style : « La SPN, en somme, qu'est-ce que c'est ? A quoi « ça » sert ? » sans que ne resurgisse quelque élément, quelque vérité, quelque principe fondamental contenu dans ce « digest » présidentiel.

Dans deux semaines, le rédacteur neuchâtelois vous exposera les liens et articulation SPN/SPR.

J.-P. Buri.

La Société pédagogique neuchâteloise sur la route de son histoire

Les enseignants, nos collègues, joueraient doublement perdants aujourd'hui s'ils étaient non seulement victimes des circonstances économiques, mais s'ils ne savaient pas saisir le moyen qui leur est donné pour affronter les difficultés et sauver leur profession.

Ce moyen s'appelle SPN, et il faut le savoir.

La route de l'histoire

La SPN est semblable à un pays : on ne le choisit pas, on y vit. On n'imagine même pas comment l'existence se présenterait ailleurs. L'instituteur et l'institutrice de chez nous, au début de leur carrière, rencontrent la SPN qui les attend. Elle est là depuis le 7 juin 1860, alors que de joyeux participants neuchâtelois à un cours de perfectionnement (déjà !) déci-

daient de répondre favorablement à leurs collègues vaudois, qui les invitaient à constituer avec eux le noyau d'une Société pédagogique romande.

Au début de la route de l'histoire, une amicale, en effet, de 93 membres, tous instituteurs. Et l'on est parti pour un voyage de quarante années dans une société farouchement masculine. Certes, la section du Val-de-Travers a proposé en 1879 d'y admettre les institutrices, plusieurs tentatives inspirées de la même intention se sont succédées, Numa Droz, futur président de la Confédération a donné son avis, mais en 1890 encore la section du Val-de-Ruz objectait que « les jeunes instituteurs » éprouveraient « de la crainte à présenter des travaux devant un auditoire en majorité féminin »... C'est ainsi que l'on a tenu à conserver à la SPN ses « allures de franche liberté ».

Mais le XX^e siècle est arrivé et il était temps qu'hommes et femmes fussent réunis dans **la même association pour résoudre ensemble les problèmes pédagogiques** qui s'imposaient de plus en plus au corps

enseignant. Et la SPN a pris une dimension nouvelle : l'amicale, la société de chant des débuts, s'est transformée peu à peu en une école de perfectionnement des méthodes pédagogiques. Il ne s'agit plus maintenant seulement d'entretenir « des relations fraternelles », de présenter des « conférences ». On en est déjà aux premiers éléments qui vont constituer aujourd'hui la valorisation de la profession et la qualité de la vie.

A cette étape de sa marche, la SPN va entrer bientôt dans le tumulte des guerres, des crises économiques, et de la misère, qui éclate sur notre siècle. Elle va prendre conscience, au travers des baisses de traitements, de conditions d'existence trop précaires, du chômage, des humiliations infligées à ses membres à la faveur des circonstances, **de la réalité sociale**. L'instituteur d'autrefois respectueux de l'ordre établi, idéaliste et un peu solitaire dans sa dignité, s'apprête à descendre dans le monde des ouvriers pour revendiquer avec eux et prendre à leur côté sa place dans les luttes où sont engagés les groupes de pression et les forces économiques. La marche de l'histoire s'est accélérée : la SPN devient cet organisme qui se battra au nom de la justice et de l'équité sociales, pour établir le niveau de vie de ses membres, leurs conditions matérielles d'existence, à la hauteur de leur dignité.

Tel est le sens de la participation de la SPN, dès 1951, au **mouvement syndical**. La rupture survenue récemment entre notre association et la VPOD, définitivement disqualifiée dans son rôle de syndicat d'enseignants, n'a aucunement remis en cause notre engagement : le syndicalisme, que la SPN a depuis longtemps inscrit dans sa vie, elle le proclame aujourd'hui dans ses statuts.

Au terme de 115 années d'histoire, nous évoquons **ce grand moment de juin 1960**, lors de la célébration du centenaire de la SPN, où l'on disait : « Inclignons-nous respectueusement. Une vieille et noble dame passe. »

Nous avons mieux à faire aujourd'hui : **nous recevons tout son héritage.**

Les leçons de l'histoire ou le moment de l'héritage

L'histoire ne sera jamais pour nous le souvenir des choses mortes. Car **la SPN d'hier a formé celle d'aujourd'hui** avec ses centaines de membres, ses organisations et ses responsables. En un siècle, on a commis des erreurs, que l'on a payé cher, et que l'on évitera désormais ; on a acquis une expérience, que la longueur de la vie des communautés humaines permet d'utiliser ; on s'est forgé un caractère. **La SPN de toujours a appris à créer des liens entre les membres d'une même profession, elle connaît maintenant la valeur de la profession, elle sait se battre.**

Ses mots d'ordre et ses options fondamentales, elle n'a eu besoin de les recevoir ni des pouvoirs publics ni des injonctions puérilement comminatoires de certains « secrétaires syndicaux » ni des esprits opportunistes. **Elle les a trouvés dans son histoire.** Elle doit aujourd'hui accepter tout un héritage, non seulement sa moitié ou son tiers, mais l'héritage intégral, ou rien du tout.

Dans cet héritage, il y a :

- **une amicale**, que la SPN nous offre. Et il faut encore créer des liens entre les hommes, constituer une association qui, par ses activités, ait d'abord **le souci de l'humain** ;
- **une association pédagogique**, que la SPN nous transmet. Et il s'agit maintenant d'accepter des responsabilités dans la gestion de l'école et dans la sauvegarde de la profession, pour **défendre la qualité de la vie** ;
- **un syndicat**, que la SPN nous donne. Et c'est une série de luttes qui s'annoncent et s'intensifient dans les circonstances difficiles actuelles, que l'on doit mener dans le monde des affaires et de l'économie pour **maintenir un certain niveau de vie.**

Voilà l'héritage de la SPN. Il n'y a rien à en rejeter : ni l'amicale ni la qualité de la vie ni le niveau de vie, pas plus l'amicale que le syndicat. Car la SPN ne saurait diviser ce qui forme un ensemble organique : elle sait que l'on ne résoudra pas les problèmes sociaux au mépris des impératifs pédagogiques ; mais elle défie quiconque de se targuer de respecter le pédagogue dans l'homme ou la femme que

l'on a soumis, comme une vulgaire marchandise, aux règles inhumaines du marché de l'emploi ou de l'argent.

Nous avons constitué ainsi **toute la doctrine de la SPN : elle est monolithique, indivisible, intègre, comme l'homme** que nous avons reçu mission de reconnaître en chacun de nos collègues et de rencontrer dans une amicale, dans sa vie professionnelle, aux prises avec les réalités sociales. Cette doctrine n'apparaîtra qu'à ceux qui, regardant plus loin que 1860, ont le **sens de l'humanisme.**

Les moyens de l'histoire

Des hommes, instituteurs et institutrices de ce pays, ont écrit cette histoire depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. **Les pédagogues de ce troisième quart du XX^e siècle sont appelés à la poursuivre.**

Ebranlés par une crise interne, les successeurs des nonante-trois compagnons de 1860, mesurant la faiblesse de leurs moyens par rapport à la grandeur de la tâche, ont songé à retrouver une efficacité plus grande dans **une fédération des enseignants neuchâtelois ou dans un syndicalisme de la SPR.** Des initiatives qui visent à créer entre nos associations pédagogiques une unité organique et à fortifier la position des enseignants dans la société actuelle, méritent sans doute d'être conduites jusqu'à leur aboutissement.

Toutefois la situation des responsables de la formation de la jeunesse est **trop grave aujourd'hui pour leur donner le loisir de s'abandonner aux rêves d'avenir et de s'imaginer que les pédagogues puissent**

être compris et défendus par d'autres gens qu'eux-mêmes.

Les espoirs de coalitions futures, les spéculations au sujet de la solidarité ouvrière ne détourneront pas les institutrices et les instituteurs neuchâtelois de leur héritage. Ils savent qu'il **ne leur est pas donné d'autres moyens d'action que ceux qu'ils ont reçus.**

Et lorsque aujourd'hui **nous entrons dans cette histoire pour en devenir les moyens et les instruments**, nous nous prenons à oublier que nous sommes engagés dans une campagne de recrutement. Car les collègues auxquels nous nous adressons, peuvent-ils se trouver ailleurs que sur la route de l'histoire de la SPN ? Qu'ils le veuillent ou non, les aventures de notre association, ne sont-elles pas les leurs ?

Les membres du corps enseignant **n'ont actuellement pas tellement une décision à prendre qu'une situation à reconnaître.** Quand ils apparaîtront dans la Société pédagogique neuchâteloise, bulletin d'adhésion dûment signé, ils ne feront jamais que **prendre leur place sur le chemin des hommes responsables d'eux-mêmes et des autres.**

Le président de la
Société pédagogique neuchâteloise :
Gérald Bouquet.

Conclusion

G. Bouquet a fait le point. Aucun de nous ne peut désormais invoquer un manque d'information dans son effort de propagande. Nos collègues « solitaires » également sont maintenant renseignés. Alors...
J.-P. B.

Section de Neuchâtel

Nous tenons à remercier cordialement les collègues qui ont accepté de collaborer efficacement au travail du comité de district en qualité de correspondant de collège. Afin que chacun sache quels sont ces collègues, nous publions la liste nominale remise à jour et valable immédiatement.

Liste des correspondants de collège

Neuchâtel-Ville

Promenade-Nord, M. Laurent Delbrouck, 2126 Les Verrières.

Promenade-Sud, M. Eric Huguenin, Bel-Air 53, 2000 Neuchâtel.

Maladière, M. Charles Landry, Côte 14, 2000 Neuchâtel.

La Coudre : Ste-Hélène, M. Philippe Barthel, Sentier 16, 2015 Colombier ; Crêt du Chêne, M. Benjamin Jost, 32, Ste-Hélène, 2000 Neuchâtel.

Sablons, M. Alfred Jaggi, 2, p. Bouver, 2000 Neuchâtel.

Les Parcs, M. Yves Damarta, 6, p. Catéchisme, Neuchâtel.

Vauseyon, M^{me} Renée Divernois, Caille 38, 2000 Neuchâtel.

Serrières, M. Antoine Weber, Prairie 6, 2014 Bôle.

Charmettes, M. Edmond Galland, Guillon 1, 2000 Neuchâtel.

Marin

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin.

Saint-Blaise

M^{lle} Elsbeth Zingg, Voûte 5, 2072 Saint-Blaise.

Cornaux

Mlle Anne-Lise Février, Vignoble 66,
2087 Cornaux.

Cressier

M. Johny Jeanneret, Narches (ch. des),
2088 Cressier.

Le Landeron

Mlle Simone Bille, Bourgogne 2, 2525
Le Landeron.

Lignières

Mlle M.-Louise Delley, 2523 Lignières.

Hauterive

M. André Rickenbach, Marnière 44,
2068 Hauterive.

Rappel

Vous avez reçu la documentation
concernant la soirée du corps ensei-
gnant primaire et préprofessionnel du
district de Neuchâtel. Tous et toutes

peuvent y prendre part. Non pas les
seuls membres de la SPN.

Rendez-vous le 5 décembre à la cité
universitaire.

Le président,
J.-P. Buri.

Délai d'inscription 22.11.75.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.

Jura

Les travaux du Comité central de la SPJ

Au cours de ses deux dernières séances tenues à Moutier sous la présidence du collègue Pierre Ielmi, le CC a eu à s'occuper de nombreux problèmes, certains nés de la future partition de la SPJ et de la séparation de la SPJ du nouveau canton de celle de la SEB, d'autres découlant simplement de l'activité de la société et de ses sections.

Après discussion d'un document de travail établi par le secrétaire, le CC a estimé que l'organisation actuelle donnait toute satisfaction et qu'il n'y avait pas lieu de déléguer à un bureau le soin de préparer certaines prises de position à son inten-

tion. A l'unanimité, il s'est donné une vice-présidente, Mme Françoise Doriot, de Delémont, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères.

La séparation canton du Jura-canton de Berne

Plusieurs séances de travail se sont déjà déroulées entre les délégués du CC et ceux du comité SEB. Elles ont pour objet la préparation de la séparation entre l'ancienne et la future association des enseignants. Du côté bernois, on fait montre d'un excellent d'esprit d'ouverture, et l'on

s'efforce de tout mettre en œuvre pour que la passation des pouvoirs s'effectue aisément. Les deux parties, qui renvoient leurs propositions à leurs comités respectifs pour discussion, s'occupent présentement du partage de la fortune. On admet de part et d'autre que la SEB mettra à la disposition de l'association des enseignants du canton du Jura une partie de sa fortune nette (avoir et dettes) au prorata des membres à plein droit. Un règlement sera édicté à cet effet par l'Assemblée des délégués de la SEB, vraisemblablement le 10 décembre prochain déjà. Jusque-là une commission paritaire aura été désignée, et le comité SEB aura mis à sa disposition les experts nécessaires.

Audience DIP-SPJ

Une nouvelle audience entre le DIP et le CC a eu lieu à Berne le 16 octobre. On y a parlé notamment de la collaboration effective de la SPJ dans l'introduction des programmes romands, du problème des leçons supplémentaires, de l'enseignement des premiers secours à l'école, du projet d'éducation sexuelle et de la formation des maîtres secondaires.

Le CC s'est étonné que l'association dont il assume la bonne marche ait pu mettre en place CIRCE dans le Jura, et que ce qui se poursuit actuellement l'est en dehors de lui. En ce qui concerne les heures supplémentaires, il est intervenu afin que l'application de ce système soit opérée d'une manière plus souple que jusqu'à ce jour. Prenant à son compte une proposition de la commission Croix-Rouge Jeunesse, il a demandé que le « geste qui sauve » soit enseigné au degré supérieur. Il est d'avis qu'il suffirait d'un cours d'une demi-journée pour former les maîtres aux techniques fondamentales d'une thérapie simple. S'agissant de l'éducation sexuelle à l'école, il a formulé une requête sur sa représentation souhaitable au sein de la commission d'étude.

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

Démission au Centre d'information pédagogique

Créateur et cheville ouvrière du Centre d'information pédagogique, Georges Cramatte, son responsable et gérant, a démis-

sionné. La gestion de cet organisme est désormais assurée par Georges Varrin. Tout en regrettant le départ de Georges Cramatte, le CC l'a assuré de sa gratitude pour le travail accompli et a reporté toute sa confiance sur son successeur. B.

RETOMBÉES DES PLÉBISCITES JURASSIENS

Une nouvelle école normale à Bienne

Au cours de sa dernière séance, le Grand Conseil bernois a accepté à une forte majorité une motion du député Gehler, de Reconvilier, demandant la création d'une nouvelle école normale pour la formation des jardinières d'enfants, des maîtresses ménagères et des maîtresses de travaux manuels. Le motionnaire a rappelé les assurances données aux districts du Jura demeurés bernois et souligné qu'il était une aspiration normale de chaque Etat et plus particulièrement de chaque région de pouvoir former elle-même ses propres enseignants. Or, s'il existe à Bienne une école normale pour les instituteurs et les institutrices de langue française, les futures jardinières d'enfants, maîtresses ménagères et maîtresses de travaux manuels doivent accomplir leurs études dans le Jura-Nord, ce qui ne peut plus satisfaire les ressortissants du Jura-Sud.

Le Gouvernement était opposé à la motion et l'acceptait sous forme de postulat, le problème de l'enseignement devant pour lui être réglé dans le cadre de l'ensemble des questions à résoudre dans la région, une étude étant d'ailleurs en cours dans ce sens. L'UDC, les socialistes et les radicaux ont rejeté le postulat proposé par le Gouvernement et accepté la motion qui le contraint à passer à l'exécution.

Les futures maîtresses ménagères des six districts francophones du Jura, de Bienne romande et du canton de Neuchâtel accomplissent leurs quatre années d'études à l'Ecole normale ménagère de Porrentruy. Elles sont actuellement 46, soit 14 en 1^{re} classe, 10 en seconde, 12 en troisième et 10 en quatrième. On compte deux Neuchâteloises dans chaque classe.

C'est à l'Ecole normale de Delémont que les futures jardinières d'enfants des six districts jurassiens, de Bienne romande et de Neuchâtel étudient pendant trois ans. Elles sont actuellement 50, les Neuchâteloises formant le tiers de l'effectif. 18 seront brevetées en 1976, 17 en 1977 et 15 en 1978.

C'est aussi à Delémont que l'on retrouve les maîtresses de travaux manuels. Les études durent deux ans, la classe

actuelle comptant 8 élèves jurassiennes.

Les maîtresses ménagères diplômées en 1975 sont toutes titulaires, mais certaines ont dû trouver un emploi hors du Jura. On sait déjà maintenant que celles qui obtiendront leur brevet en juin prochain éprouveront beaucoup de difficultés à se placer. Il y a très longtemps que l'on n'a plus créé de postes dans le Jura, et l'on vient d'en supprimer deux dans le canton de Neuchâtel.

La situation pourrait être différente

Le système

Une classe d'école professionnelle. Dans les bancs, une vingtaine de grands gars. En face, un technicien. Pas un pédagogue. Un technicien. Pas un pédagogue-technicien ou un technicien-pédagogue. Un technicien. Formidable en technique, nul en pédagogie. Et c'est là qu'est tout le drame. Il est incapable de faire passer son savoir à ceux d'en face.

Les gars qui se « tapent » notre technicien une demi-journée par semaine ne comprennent rien, ou presque rien, à ce qu'il leur raconte. Je dis bien « raconte », parce que c'est devenu comme une histoire qu'on leur raconterait dans une autre langue et qui passe haut, très haut, au-dessus de leur tête.

Si, au début, ils n'en étaient pas fâchés, aujourd'hui, ils en ont assez. Ils n'admettent pas qu'on hypothèque de la

pour les jardinières d'enfants, si la politique générale de nombreux milieux trouvait dans les années à venir une application pratique : créer de nouvelles classes dans les localités qui n'en possèdent pas encore.

La situation est plus confuse pour les maîtresses d'ouvrages, mais il y a deux ans, une dizaine de celles-ci étaient encore sans place.

On est donc en droit de penser que la décision du Grand Conseil mettra le Gouvernement bernois dans l'embarras. La situation pléthorique dans le corps enseignant primaire qui, pour les mêmes raisons, ne restera pas longtemps propre à ce secteur de l'enseignement, le coût de la triple création exigée, qui survient alors que l'Etat de Berne, comme tous les autres Etats, se trouve en face de grosses difficultés financières, et le quasi-double emploi que constituerait, jusqu'au règlement définitif des problèmes entre Berne et le canton du Jura, la mise sur pied d'une nouvelle école et de toutes ses structures, parlaient en faveur du postulat qu'il préconisait. A. Babey.

sorte le résultat de leur examen final. Alors, gauchement, maladroitement, ils s'approchent du « prof » pour lui avouer qu'ils n'y comprennent rien.

Réaction immédiate :

— Qui a fait l'école secondaire ?

Ils sont quatre à lever la main.

— Alors, je comprends pourquoi vous avez de la peine à suivre. Vous les primaires (pourquoi pas primates, pendant qu'il y est ?) c'est normal que vous ayez des difficultés. Alors, arrangez-vous avec vos camarades secondaires pour qu'ils vous expliquent. Mettez-vous ensemble pour essayer de comprendre.

Et voilà, aussi sec !

Faudra-t-il donc que cette discrimination, ce « racisme », poursuive toute leur vie les élèves de l'école primaire ?

Pi.

Pas d'allocations complémentaires pour le corps enseignant

Le Grand Conseil bernois a approuvé le budget 1976 qui prévoit un déficit de 60 millions de francs. Sur proposition du Gouvernement et de la Commission parlementaire, il a accepté un décret prévoyant qu'aucune allocation complémentaire de renchérissement pour l'année 1975 ne serait allouée au personnel de l'Etat et au corps enseignant. Cette décision a été motivée par le fait que la compensation serait minime (1,5% ou 348

francs), le canton ayant déjà compensé dans une certaine mesure le renchérissement pour le deuxième semestre. On a voulu ainsi tenir compte de la situation économique dans laquelle se trouve le canton.

Le Conseil exécutif pourra fixer l'allocation mensuelle de renchérissement pour 1976 au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet.

B.

L'école dans le futur canton de Jura

Les partis politiques, les groupements divers, les associations multiples qui se sont réunis dès le 23 juin pour apporter leur contribution à la Constitution du futur canton du Jura disent tous leur espoir d'une école qu'ils voudraient sans faille. S'agissant de l'école enfantine, l'Association féminine pour la défense du Jura émet des propositions à l'intention de la direction de l'Instruction publique à devenir du canton du Jura. Celle-ci devrait :

— déclarer l'école enfantine officielle et obligatoire ;

— rendre une année préscolaire obligatoire, l'année précédente devant être facultative ;

— rendre obligatoire pour les communes, regroupées certaines fois, l'ouverture de classes préscolaires ;

— institutionnaliser pour ce secteur de l'école un service de conseiller-animateur capable d'effectuer une liaison verticale avec l'école primaire ;

— créer un service médico-psychologique ambulatoire.

L'Association féminine pour la défense du Jura estime que la fréquentation d'un établissement d'éducation préscolaire, qui ménage la transition entre la vie familiale et la vie scolaire, favorise le dépistage précoce de tous les troubles du développement physique ou mental, et est bénéfique aux enfants handicapés du fait qu'elle les habitue de bonne heure à vivre avec d'autres enfants.

L'éducation préscolaire, dit-elle, qui exige des éducatrices bien formées ayant des qualités et des aptitudes particulières, répond à des besoins d'ordre social.

A. Babey.

SJMG

Cours d'alpinisme en 1976 pour les enseignants jurassiens

En 1976, la SJMG mettra l'accent sur les cours d'alpinisme (excursion, excursion à ski ou varappe). Deux cours retiennent plus particulièrement l'attention.

1. Excursion à ski la « Haute Route » (Chamonix - Saas-Fee).

Dates : 4-11 avril 1976 (8 jours).

Directeurs : M. Claude Gassmann et guides chevronnés.

Inscription : auprès de M. Claude Gassmann, recteur de l'E.P., 2710 Tavannes, tél. (032) 91 34 24.

Délai : 18 décembre 1975 (voir bulletin ci-dessous).

Attention : La « Haute Route » constitue la plus prestigieuse excursion des Alpes. En conséquence, elle doit être particulièrement bien préparée. Les participants devront s'astreindre à **deux entraînements préalables** afin de parfaire leur condition physique, de mieux connaître les diverses techniques d'excursion et de mettre au point l'équipement.

1^{er} entraînement : en janvier ou février 1976, dans le Jura ; lieu et date seront communiqués après réception des inscriptions.

2^e entraînement : en mars 1975, dans les Alpes ; un week-end dans la région du Susten.

Tout personne désirant faire la « Haute Route » devra obligatoirement avoir suivi les **deux entraînements préalables** !

Bulletin d'inscription (à retourner jusqu'au 18 décembre à M. Claude Gass-

mann, recteur E.P., 2710 Tavannes, tél. : (032) 91 34 24).

Je désire participer à la « Haute Route ». J'ai pris connaissance des conditions générales du déroulement de l'excursion et je m'engage à suivre les deux entraînements préalables qui détermineront ma participation à l'excursion. Des informations détaillées me seront données après expiration du délai d'inscription.

Nom, prénom :

Adresse :

Lieu, date :

Profession :

N° tél. :

Signature :

2. Ascension d'un « 4000 » (Grand-Combin (VS), 4314 m).

Dates : 4-5 septembre 1976 (2 jours).

Directeurs : Claude Gassmann et guides chevronnés.

Inscription : par le Centre de perfectionnement (programme 1976) ou auprès de M. Claude Gassmann, recteur E.P., 2710 Tavannes, tél. (032) 91 34 24, en mentionnant nom, prénom, profession, adresse complète et N° de téléphone.

Délai : 15 janvier 1976 (délai du Centre de perfectionnement).

Attention : Les directeurs se réservent le droit de refuser certaines inscriptions en fonction des connaissances techniques et de la condition physique des personnes concernées. Un entraînement préalable est donc particulièrement indiqué (voir « Haute Route », 4-11.4.76).

Pour parfaire son programme d'excursions, la SJMG organisera un cours d'excursion-varappe dans le Jura sur le modèle du cours de varappe du 29 septembre dernier à Raimeux qui a enthousiasmé les participants. Tous les renseignements à ce sujet seront donnés en temps utile.

Le président technique de la SJMG,
Jean-René Bourquin.

Centre de perfectionnement

Programme des cours 1976

Le programme des cours et manifestations 1976 sera adressé à tous les membres du corps enseignant par l'intermédiaire des écoles dans le courant de la première quinzaine du mois de décembre.

Le délai d'inscription est fixé au 15 janvier.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu ledit programme ou toute personne intéressée peut en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, tél. (032) 93 45 33.

Ce programme est caractérisé par les principales innovations suivantes :

A. Répertoire complet alphabétique et par matière.

B. Organisation de cours romands : cours pour inspecteurs et cadres de l'enseignement : « L'éducation et l'école, aujourd'hui » ; cours d'italien au Tessin.

C. Introduction généralisée des cours relatifs aux branches à option : allemand, dessin technique, français, mathématique, musique instrumentale.

D. Possibilité d'organiser des séminaires offerte à tous les niveaux.

E. Organisation d'une session d'été.

F. Structuration des groupes de travail.

G. Introduction d'une nouvelle carte d'inscription.

H. Inclusion d'une feuille détachable d'annonce de cours (étude des besoins à tous les niveaux).

Il contient les grandes divisions suivantes :

1. Organes du centre, institutions et associations.

2. Renseignements généraux.

3. Cours et manifestations organisés : A. Formation d'animateurs et expérimentation. B. Cours romands. C. Branches à option. D. Recyclage à caractère obligatoire pour les enseignants concernés. E. Recyclage et formation continue.

4. Session d'été.

5. Groupes de travail.

6. Cours et manifestations organisés par d'autres institutions.

7. Programme des cours et manifestations 1977.

8. Dispositions légales, extraits.

Le Centre de perfectionnement reste à disposition pour tous les renseignements complémentaires désirés.

Demande de subvention

Nous attirons l'attention de

- toutes les institutions, associations qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement,
- tous les participants aux cours isolés (Cila, Greti, cours normaux suisses, Centre de Lucerne, etc.),

sur le fait que le décompte relatif à une demande de subvention doit parvenir au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier, jusqu'au **10 décembre 1975**.

Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération. Par ailleurs, nous rappelons qu'une demande **préalable** de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre de perfectionnement deux mois avant la date du cours et de la manifestation.

Cours et manifestations du mois de décembre

1.3. **Education musicale**, 1^{re} et 2^e année (suite) : MM. R. Karth, H. Monnerat, J.-L. Petignat et V. Ragni, le 12 décembre à Delémont.

1.8.1. **Mathématique : expérimentation** (CIM) (suite) : MM. M. Ferrario, C. Félix, G. Adatte et J.-M. Voirol, le 11 décembre à Moutier.

3.16.11. **Tissage** (suite) : M^{lle} G. Jacot, le 3 décembre à Tramelan.

3.16.13. **Tissage** (suite) : M^{me} H. Sanglard, les 3 et 10 décembre à Saignelégier.

3.32.2. **Calculatrices de table** (CIM) (suite) : M. P. Zürcher, le 10 décembre à Bienne.

3.49.2. **Droit civil** (suite) : M. O. Trœhler, le 3 décembre à Moutier.

3.50.9. **Ski de fond** (IEP, SJMG) : MM. F. Léchet, Evillard et M. Chaignat, Moutier, les 20 et 21 décembre à Haute-Borne, Franches-Montagnes ou Macolin.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

VERS LA PUBLICATION DU FUTUR RÈGLEMENT

Perfectionnement pédagogique

Nécessité oblige

La future charte, comme son nom l'indique, est destinée essentiellement au perfectionnement continu des travailleurs de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation ainsi que du personnel des classes enfantines. Ce perfectionnement indispensable s'applique aussi bien à l'approfondissement des connaissances propres à chaque branche, qu'à la découverte et à l'expérimentation de méthodes et de procédés susceptibles de revitaliser l'enseignement. Nul ne contestera que cette charte était nécessaire, qu'elle vient à son heure, trois ans après la suppression du renouvellement du brevet. Le nouveau règlement dans son essence n'a de neuf que la codification pratique de la formation continue à laquelle se référera le corps enseignant soucieux de son incessant perfectionnement.

Le perfectionnement dans le passé

Est-ce à dire que la gent enseignante aura attendu l'institution d'un tel règlement pour se mettre périodiquement à jour, d'une part quant à la matière à enseigner, d'autre part quant à la manière didactique de l'exposer et d'en favoriser surtout l'assimilation ? Certes non. De tout temps, on a connu des maîtres qui,

sans y être contraints, ont senti le besoin de se dépasser, de pressentir des modes nouveaux de communication. Leur prudence toutefois les incitait à ne divulguer que ce qui pouvait être prouvé et proposé. D'autres par contre préféraient garder secrètement le fruit d'expériences réussies qui auréolaient leur prestige. Comme partout ailleurs, combien de maîtres parvenus au déclin de leur carrière ont témoigné du souci continu de se mettre à jour, de s'informer par le canal des moyens pédagogiques de transmission du savoir ? On a connu même des maîtres remplaçants, ayant dépassé la septantaine, s'astreindre au recyclage en mathématiques. Désormais, la nouvelle charte n'aura plus pour but de favoriser l'apparition de quelques individualités marquantes ou de mettre en relief certaine élite. C'est au contraire à tous les âges du corps enseignant et particulièrement aux jeunes couches du personnel qu'elle s'adresse, qu'elle offre le cadre officiel instituant les directives et les moyens d'assurer la permanence de leur perfectionnement. Depuis la création du CEMEA, dont l'attribution s'affirme chaque année, dès la fondation en 1965 de la Société fribourgeoise du perfectionnement pédagogique, il est fort peu de maîtres qui se soient tenus à l'écart des cours annuels organisés en vue de permettre à l'école de s'insérer avec discernement dans l'évolution irréversible qui la caractérise.

Oeuvre de mesure

Constance dans la recherche d'une meilleure aptitude à enseigner ne signifie point fébrilité ni précipitation. Elle postule au contraire la réflexion, la mesure et la juste appréciation du possible. Cette préoccupation est nécessairement influencée par les conditions et les circonstances de temps, de milieu, de programme, d'horaire, d'effectif sans compter l'intervention de contingences imprévisibles qui peuvent affecter le cours de l'évolution. C'est en somme une mutation contrôlée que vise le règlement imminent en vue de transposer dans le présent et pour le futur l'élan que la recherche pédagogique peut apporter à l'enseignement.

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

Cheminement du projet

On se rappelle que le projet initial de perfectionnement professionnel n'avait pas trouvé grâce auprès du corps enseignant pour des raisons diverses. Insuffisamment étudié auprès des sections de districts, proposé ensuite inopportunistement à une assemblée générale de l'Association, le projet dut prendre le chemin de la refonte générale.

Le nouveau projet de statut professionnel...

fut proposé par l'Association cantonale à l'instigation de la fraction alémanique du corps enseignant. Une large commission consultative fut créée lors d'une assemblée de délégués tenue le 6 mars 1975 représentant les divers milieux du personnel concerné, y compris la SPF dont c'était son rôle d'apporter sa part de réflexion. La dite assemblée approuva les idées maîtresses émises par le FAL ou Freiburger Arbeitsgruppe für Lehrforschung und désigna un peu plus tard un comité restreint, lequel se vit assigner la rédaction du futur projet. Une complète identité de vue anima les principaux protagonistes du nouveau travail : MM. Eigenmann, Maillard et Buchs, ces deux derniers représentant le DIP. Les milieux enseignants attirés à cette tâche ne tardèrent pas à définir le but de la future charte, les principes généraux inspirés par l'esprit de l'entreprise autant que par le sentiment des situations et des besoins nouveaux de l'école. Au sein de ce comité rédactionnel présidé par M. Maillard, chef de service, une totale communauté de vue parvint au cours de 4 séances à élaborer une œuvre positive, cohérente qui doit encore faire l'objet d'une ultime mise au point. Celle-ci interviendra in-

cessamment pour être d'abord consacrée par un arrêté dont la mise en vigueur semble devoir être fixée au 1^{er} janvier 1976. A priori, tout laisse prévoir que le corps enseignant accueillera sans heurt et sans méfiance l'ensemble du statut.

Survol du nouveau projet

Le projet élaboré repose sur le principe clairement énoncé selon lequel la société évolue dans tous les domaines. L'école n'échappant pas à cette mutation, il y a lieu de prévoir une réglementation judicieuse favorisant le perfectionnement professionnel du personnel enseignant de ce temps.

But du projet. Outre les dispositions générales qui spécifient les degrés d'enseignants intéressés par le projet, celui-ci définit le but visé, la portée du règlement, soulignant d'autre part la responsabilité que va assumer le DIP dès sa publication.

Un chapitre spécial propose les organes chargés de faire dispenser le perfectionnement professionnel. Il institue **une commission plénière** dont la composition va du cycle primaire au représentant de l'université. Il énonce les tâches dévolues à cet aréopage faitier, lequel implique à son tour la constitution de **2 sous-commissions linguistiques** dont les compétences générales, ainsi que celles du DIP, sont clairement énoncées.

Un 3^e chapitre est consacré aux catégories de cours, les uns à caractère obligatoire dont les cours de recyclage, d'autres dits facultatifs destinés en principe à l'ensemble du corps enseignant. On

y précise la période où auront lieu ces cours selon que les congés hebdomadaires absorberont deux ou trois demi-jours.

Les cours facultatifs reposent sur la notion sacro-sainte de la formation continue individuelle. Un article évoque même le rôle que peuvent jouer les associations professionnelles en ce qui concerne ces cours. La mission des inspecteurs s'exercera particulièrement en faveur des jeunes maîtres durant les 2 premières années de leur activité. On attend beaucoup de cette concertation franche, loyale, objective qui doit avoir pour préoccupation première, de la part des inspecteurs, d'aiguiller leurs protégés sur la voie de la réussite.

La division terminale du règlement prévoit le rôle des maîtres de stage et de pratique, les cours destinés aux moniteurs et directeurs de cours, de leurs honoraires qui tiendront compte des qualifications requises, de la difficulté et de l'étendue de la tâche assumée.

Bon vent à la nouvelle convention. Sans anticiper sur les ultimes retouches que subira éventuellement encore le projet, sans préjuger non plus de l'accueil qui lui sera réservé, le règlement, tout au moins dans sa teneur actuelle, dégage l'impression d'une œuvre mûrement pensée, condensée, aux directives sobrement énoncées, exemptes de contrainte et de tracasserie. Dans l'attente de la future loi sur l'instruction primaire, face à l'école qu'elle entend promouvoir en durée et en qualité, ce règlement permet au DIP d'exercer sa haute mission sur l'enseignement, aux enseignants de se mouvoir avec aisance dans un cadre à la fois souple et novateur.

C.

L'institut « Les Buissonnets » inaugure son centre IMC

Au mois de septembre 1975, l'institut cité, reconnu comme l'un des principaux centres médico-pédagogiques de Suisse, saluait l'inauguration d'un nouveau bâtiment spécialement affecté au traitement des enfants et adolescents IMC et handicapés physiques. Cette magnifique réalisation relève de deux organisations très actives : l'Association fribourgeoise des parents d'enfants handicapés mentaux et le Groupement fribourgeois des parents d'enfants IMC. La nouvelle construction abrite un home-école et un centre de traitement. Le complexe intégral qui s'insère dans un cadre paisible peut accueillir désormais 220 élèves dont 120 en externat et près de 130 enfants sous le régime des traitements ambulatoires. Depuis la ren-

trée scolaire de 1975, l'école bien connue la « Farandole » est intégrée à l'institution « Les Buissonnets ». Ce vocable si sympathique qui respire une atmosphère familiale favorable à l'activité éducative, évoque un lieu de Lisieux cher à sainte Thérèse de l'E.J. à qui était dédié le premier institut ouvert en 1932 à La Verrerie. L'enseignement très spécialisé dispensé dans les 2 maisons nécessite l'engagement de 135 personnes dont 115 à plein temps. Le directeur des Buissonnets n'est autre que M. Alexandre Overney issu tout droit de l'enseignement primaire et pratique dont le nom rappelle la fondation en 1970 de la Société pédagogique fribourgeoise.

C.

1874 – L'école normale – 1974

L'histoire, dit-on avec raison, se répète. En 1874 déjà, la direction avait été contrainte de refuser un très grand nombre d'admissions dont au moins une vingtaine de jeunes gens de Suisse alémanique. A ce propos, un chroniqueur de l'époque manifestait le souhait non déguisé que « l'Etat se décide à développer cet établissement qui jouit de la confiance publique et qui la justifie par sa direction ferme et paternelle, par son esprit franchement

religieux et par la force des études ». On rapporte qu'en 1874 le programme avait été « considérablement étendu ».

La limitation des entrées, il y a un siècle, n'est pas sans rappeler la réduction du nombre des admissions intervenue en 1974 afin de juguler... la pléthore. Déjà. On n'ose à peine effleurer l'idée, ne fût-ce qu'un instant, qu'une Ecole normale ne se « régente » plus en 1974 comme cent ans plus tôt.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Divers

INTERVAC

En collaboration avec la Schw. Lehrerverein, un service permanent d'échange d'appartements est à la disposition des enseignants.

Une modeste inscription permet aux intéressés d'insérer une offre, ou de recevoir les listes concernant des logements à échanger dans une vingtaine de pays.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Service de placements

Allemagne. Familles avec enfants, recommandées par le consulat de Suisse, engageraient jeunes filles romandes au pair.

Angleterre. Quelques places disponibles tout de suite.

Suisse allemande, région de Zurich. Possibilités intéressantes, avec cours d'allemand payés.

Séjours en Allemagne. En collaboration avec une organisation sérieuse, nous pouvons arranger des séjours de vacances à Munich ou ailleurs, avec placement dans des familles, avec ou sans enseignement.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Valais

Orientation nouvelle – Sondage SPR

Collègue,

Avez-vous rempli et retourné votre questionnaire ? Si ce n'est pas le cas, il vous reste encore 48 heures pour le faire. Mais faites vite, aucune réponse reçue après le 8 décembre 1975 ne pourra être prise en considération.

Vous avez perdu le dépliant ? Adressez-vous au secrétariat de votre comité central qui dispose de quelques exemplaires supplémentaires.

Nous rappelons que cette enquête est anonyme. Toute discrétion est donc garantie quant à la provenance des renseignements recueillis.

PLUS NOUS DISPOSERONS DE RÉPONSES, PLUS NOTRE ÉTUDE REFLÈTERA L'OPINION DES ENSEIGNANTS ROMANDS.

D'avance merci !

Commission « Orientation nouvelle ».

Terre des Hommes

Cherche ÉDUCATEUR env. 35 ans, longue expérience communautés d'enfants, langue anglaise impeccable, pour direction éducation 300 enfants village Terre des Hommes en Ethiopie.

Fondamental : partager vie du village, élaboration règles de vie applicables enfants éthiopiens, enseignement psychologie pédagogie à équipe éthiopienne.

Entrée immédiate.

Ne pas téléphoner. Envoyer curriculum vitae, copie diplômes, photographie, lettre précisant intentions et vœux, à Terre des Hommes, Signal 27, 1018 Lausanne.

Course d'automne en Amazonie !

L'exposition temporaire (jusqu'au 31 décembre, si elle n'est pas prolongée) que nous vous présentons ci-dessous se tient actuellement au Musée d'ethnographie de Neuchâtel. Consacrée à l'Amazonie, elle présente la caractéristique tout à fait particulière d'avoir été préparée par trois ethnologues du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Ce sont : Mireille Guyot, Jürg Gasché et Pierre-Yves Jacopin, qui ont vécu longuement parmi les objets présentés. Nous vous engageons vivement à ne pas manquer l'intéressante visite qu'ils nous ont préparée.

L'Amazonie est immense. Son immensité a de tout temps été préservée par les innombrables obstacles qu'elle oppose à tous ceux qui veulent y pénétrer. Elle demeure toujours mystérieuse et les rêves qu'elle suscite sont à la mesure de sa mesure.

Pour les spécialistes, zoologues, botanistes, entomologistes, ou ethnologues, la forêt amazonienne est seulement très mal connue ; si on y rencontre bien des espèces, des modes d'adaptation et de survie qui s'apparentent à ceux que l'on trouve chez nous, à y regarder de plus près il nous semble que presque tout reste à étudier et à découvrir.

Au Musée d'ethnographie nous présentons donc une partie de l'Amazonie, celle de la vie quotidienne de trois populations du nord-ouest : les Witoto, les Bora et les Miraña, les Yukuna. Ces trois ethnies se ressemblent et diffèrent profondément tout à la fois ; elles se ressemblent en ce qu'elles sont toutes trois des sociétés « primitives », c'est-à-dire des sociétés sans classes, petits groupes (500-2000 individus) totalement intégrés à la forêt où ils savent vivre jour après jour, où les relations de parenté, liées à la division sexuelle des tâches, jouent un rôle fondamental ; elles diffèrent parce que, bien que placées dans la même situation écologique, leurs organisations sociales représentent des solutions divergentes.

Nous avons donc voulu montrer ces modes de vie. Pour ce faire nous avons le choix entre plusieurs optiques (description ethnographique, fresque sociologique, rapports avec les blancs, etc.) ; nous avons alors pris le parti de pénétrer au sein de l'existence indienne en saisissant ce qui en fait l'unité, en dévoilant leur identité. Du coup nous étions confrontés à ce qui contraste le plus avec notre société : la parole traditionnelle, c'est-à-dire la parole du Père Witoto, celle du maître de « maloca » (maison commune), celle des chants et des mythes Bora, Miraña et Yukuna. Cette parole est l'origine de tout ; pour

les indiens elle fonde absolument la réalité, la leur aussi bien que la place de toute chose dans le monde. C'est l'ordre universel. En ce sens on peut dire que ces sociétés qui sont des grandes civilisations de la forêt de par leur mode harmonieux d'adaptation au milieu, sont aussi des civilisations de la parole. L'exposition est donc entièrement basée sur cette singularité et nous avons cherché à faire comprendre les indiens par ce qui nous sépare d'eux, par cette différence si essentielle à leur survie, par cette différence à laquelle ils devraient avoir plein droit.

C'est pourquoi en chacun des lieux importants de l'exposition on trouve à la fois l'explication occidentale (ethnologique) et parallèlement l'épisode mythique invoqué comme raison (indienne) ; l'une est relativement didactique, l'autre est le plus souvent ésotérique, car l'une est descriptive et l'autre symbolique. Cette opposition n'est que l'expression de l'an-

tagonisme radical qui sépare deux modes de pensée, c'est-à-dire deux mondes, et que nous n'avons pas voulu réduire artificiellement.

Les objets restent là pour guider l'imagination du visiteur. Ainsi après l'ouverture sur la parole traditionnelle et créatrice, celui-ci découvre les activités domestiques, la cuisine, la chasse, la pêche, puis l'espace cérémoniel, le « bal » en costumes de travestis représentant des animaux, les parures de plumes, la sorcellerie, etc. La galerie est entièrement consacrée à l'intégration écologique et aux rapports que les Witoto entretiennent avec leur milieu (ressources, exploitation et rénovation de la forêt). On passe alors à l'artisanat de la vannerie, la sarbacane et sa fabrication, pour finir par les relations entre indiens et blancs. Peut-être aurions-nous pu montrer autre chose... on n'en finirait pas d'expliquer ! Nous avons choisi d'évoquer en souhaitant que les espérances s'enrichissent et que la nuit soit habitée par d'autres rêves.

Pierre-Yves Jacopin.

Bibliographie

HOMMAGE

A FRANÇOIS-ALPHONSE FOREL

« Le Léman est un grand malade qu'il s'agit de sauver ! ». C'est à quoi s'emploie en particulier le Centre de recherches géodynamiques de Thonon. A l'occasion des Journées franco-suisse du Léman, un émouvant hommage a été rendu au savant vaudois François-Alphonse Forel (1841-1912), père de la limnologie, qui a étudié tous les phénomènes relatifs au lac qu'il aimait par dessus tout : préhistoire, sismologie, météorologie, glaciolo-

gie, il réunit dans une monographie célèbre — aujourd'hui rarissime — 25 ans d'observations. Son nom fut donné au plus haut sommet du Groenland (le Mont Forel).

Cet hommage, ainsi que les travaux présentés aux Journées du Léman, sont réunis dans une plaquette éditée par l'Association romande pour la protection des eaux et de l'air. Il reste un certain nombre de ces opuscules, qu'on peut commander au secrétariat de l'ARPEA, 2068 Hauterive (NE), Marnière 34 (prix Fr. 10.—).
AP.

Pour vos imprimés

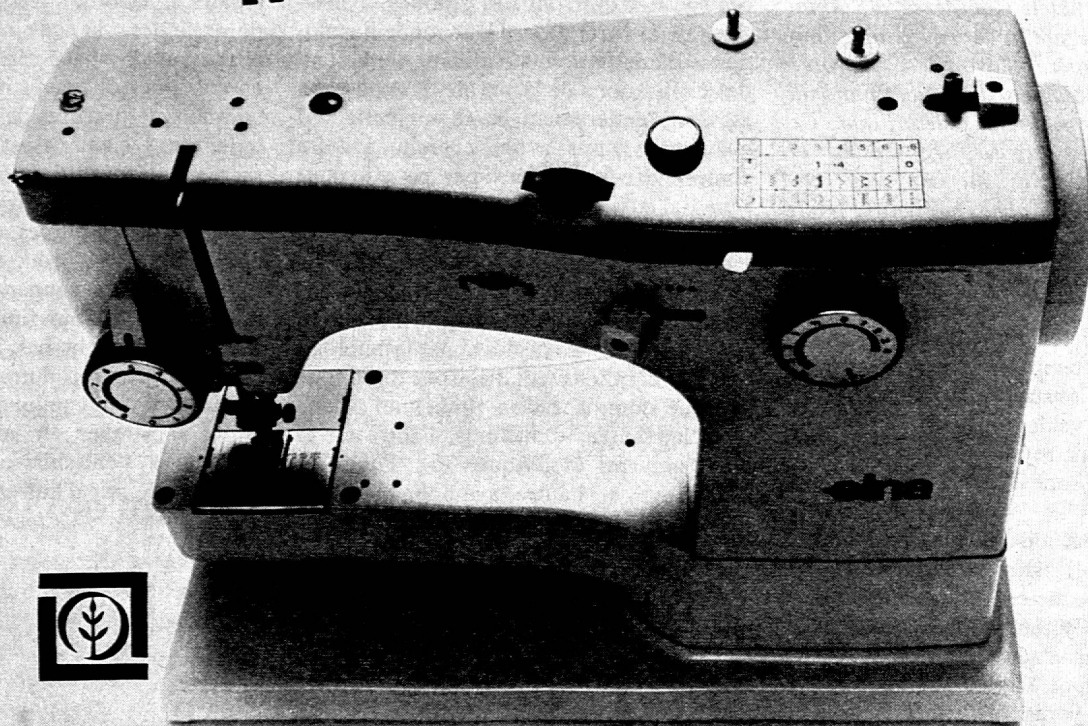


une adresse

Corbaz S.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

NOUVEAU ELNA T SP



AGREABLE A ENSEIGNER PARCE QUE FACILE A UTILISER

Parmi une gamme de 13 modèles, Elna offre maintenant la machine à coudre utilitaire par excellence Elna T SP (Top Special) avec un programme de couture élargi et entièrement incorporé (14 points dont 11 utilitaires spécialement pour tissus stretch et la boutonnière automatique).

Un schéma placé sur l'Elna T SP permet la sélection facile des points.

Elna offre des rabais avantageux aux écoles et maîtresses de couture et met à disposition du personnel compétent pour des cours spéciaux et un service d'entretien des machines.

elna



COUPON

pour une documentation complète sur les machines à coudre Elna et le matériel scolaire gratuit.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NP/Lieu: _____

A envoyer à: ELNA S.A., 1211 Genève 13

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1